Quatre-vingt-septième année. — N° 49. Le numéro: 15 francs. Vendredi 25 Février 1955.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P.: 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer . .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger.	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du **CONSEIL ÉCONOMIQUE** { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des **DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des **DOCUMENTS ADMINISTRATIFS** comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

AVIS

Le numéro 6 du « BULLETIN OFFICIEL DES DECORATIONS, MEDAILLES ET RECOMPENSES » paraît ce jour. Il contient, outre un tableau de concours pour la Légion d'honneur de l'année 1955 (armée de mer, active), les décrets, arrêtés et décisions annoncés dans le présent journal, portant témoignage de la Reconnaissance française, promotions et nominations dans différents ordres et attribution de diverses médailles et récompenses.

Prix: 25 F.

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère de la justice.

Tableau d'avancement des juges de paix du Maroc pour l'année 1955 (p. 2134).

Médaille de l'éducation surveillée (p. 2134).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 3 février 1955 portant témoignage de la Reconnaissance française (p. 2135).

Décret du 3 février 1955 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (p. 2135).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Décrets du 20 janvier 1955 portant attribution de la médaille de l'aéronautique (p. 2135).

Décrets portant promotions et nominations (armée de terre, réserve) (rectificatifs) (p. 2135).

Arrêtés du 12 février 1955 concernant des régies d'avances et nommant des régisseurs (p. 2136).

Arrêté portant nomination de membres du conseil consultatif de l'office national d'études et de recherches aéronautiques (p. 2136).

Décisions portant intégrations et titularisations (caisse nationale militaire de sécurité sociale) (p. 2136).

Tableau des désignations pour servir outre-mer en date du 25 février 1955 (p. 2138).

Tableau de concours pour la Légion d'honneur pour l'année 1955 (armée de mer, active) (p. 2135).

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

Arrêté du 22 février 1955 fixant la date du concours pour l'emploi d'agent de constatation stagiaire des douanes et droits indirects (p. 2148).

Arrêté fixant le programme du concours pour l'emploi de stagiaire des trésoreries des territoires d'outre-mer (rectificatif) (p. 2148).

Arrêté portant nomination d'un contrôleur d'Etat (p. 2148).

Arrêté portant reconstitution de carrière administrative (administration centrale des affaires économiques) (rectificatif) (p. 2148).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret n° 55-60 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des personnels techniques de l'enseignement supérieur (rectificatif) (p. 2148).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Arrêté du 8 février 1955 portant création d'un certificat d'aptitude professionnelle dans le département du Tarn (p. 2148).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret n° 54-724 portant règlement général sur la police de la circulation routière (rectificatif) (p. 2148).

Arrêté portant nomination de membres du comité consultatif des agences de voyages (p. 2149).

Arrêtés portant nomination, titularisations, affectations, réintégration, détachements et admission à la retraite:

Administration centrale (p. 2149).

Aviation civile et commerciale (p. 2149).

Institut géographique national (p. 2149).

Ponts et chaussées (p. 2149).

Service des mines (p. 2149).

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Décret du 15 février 1955 et *arrêté* du 5 février 1955 portant promotions et nominations dans l'ordre du Mérite postal (p. 2149).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret du 18 janvier 1955 portant nominations dans l'ordre du Mérite commercial (p. 2149).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 3 février 1955 prohibant l'entrée sur le territoire douanier métropolitain de tous carnivores vivants, domestiques et sauvages en provenance d'Allemagne (p. 2149).

Arrêtés portant promotions et admission à la retraite (génie rural) (p. 2150).

Médaille de la Mutualité agricole (p. 2149).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret n° 55-265 portant création d'une caisse de stabilisation des prix du coton en Afrique équatoriale française (rectificatif) (p. 2150).

Arrêtés portant intégrations, inscriptions au tableau de nomination, titularisations, promotions, mises en position de mission et de disponibilité, détachement et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté:

Administrateurs (p. 2150).

Agence de la France d'outre-mer (p. 2150).

Agriculture (p. 2150).

Cabinet militaire du haut commissaire de la République en Afrique occidentale française (p. 2150).

Génie rural (p. 2150).

Météorologie nationale (p. 2150).

Travaux publics, mines et techniques industrielles (p. 2150).

Médaille d'honneur des épidémies (p. 2150).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté portant attribution de récompenses honorifiques pour la propagande en faveur de la caisse nationale d'assurances sur la vie (p. 2151).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Décret du 10 février 1955 portant nominations dans l'ordre du Mérite combattant (promotion Algérie, territoires d'outre-mer) (p. 2151).

Ministère de la marine marchande.

Décrets du 3 février 1955 portant promotions et nominations dans l'ordre du Mérite maritime (p. 2151).

Décision portant attribution de médailles pour actes de courage et de dévouement (p. 2151).

Décision portant attribution de la médaille d'honneur des marins du commerce et de la pêche (p. 2151).

Suspension temporaire de fonctions (p. 2151).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Réunions de commissions (p. 2151).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commission et de la conférence des présidents. — Réunion de commission (p. 2151).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Réunions de commissions des 23 et 24 février 1955 (p. 2151).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES

Avis aux candidats au concours d'admission en 1955 à l'école polytechnique (p. 2152).

MINISTÈRE DES FINANCES, DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

Avis de concours pour le recrutement d'agents stagiaires de constatation des services extérieurs de l'administration des douanes et droits indirects (p. 2153).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Avis de concours pour le recrutement de conducteurs de chantier du service des lignes et d'agents des installations (p. 2153).

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Bilan au 31 mars 1954 (p. 2154).

Situation de la Banque de France (p. 2156).

Annonces (p. 2157).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Arrêté du 27 janvier 1955 portant attribution de la médaille de l'éducation surveillée.

Ce texte est publié au numéro 6 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Tableau d'avancement des juges de paix du Maroc.
(Décret n° 54-1113 du 13 novembre 1954.)

I. — *Juges de paix du 2e grade.*

1955.

MM. Gely (Casablanca-Sud), Valero (Casablanca-Nord).

II. — *Suppléants rétribués de juges de paix.*

1955.

MM. Baldovini (Casablanca-Sud), Caillat (Fès), Granier (Meknès), Mounie (Casablanca-Sud), Rey (Rabat-Nord), Sury (Marrakech).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 3 février 1955 portant témoignage de la Reconnaissance française.

Décret du 3 février 1955 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement.

Ces textes sont publiés au numéro 6 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décrets du 20 janvier 1955 portant attribution de la médaille de l'aéronautique.

Tableau de concours pour la Légion d'honneur pour l'année 1955 (armée de mer, active).

Ces textes sont publiés au numéro 6 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Décrets portant promotions et nominations (armée de terre, réserve).

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 décembre 1954 (décret du 2 décembre 1954):

Arme blindée et cavalerie.

Subdivision de Paris.

Page 11506, 1re colonne, au lieu de: « Dubart (Jacques-André-Germain) », lire: « Dubard (Jacques-André-Germain) »; 2e colonne, au lieu de: « Godart (Claude-Maurice-Justin) », lire: « Godard (Claude-Maurice-Justin) »;

Page 11507, 1re colonne, au lieu de: « Lemee (Jean-Pierre) », lire: « Le Mee (Jean-Pierre) »; 2e colonne, au lieu de: « Quinquand (Jean), lire: « Quiquand (Jean) »; au lieu de: « de Rostolan (Michel-Maurice-Joseph-Marie) », lire: « de Rostolan (Michel-Marie-Joseph-Maurice) ».

Subdivision de Grenoble.

Page 11510, 1re colonne, au lieu de: « Capiot (Elie) », lire: « Capiod (Elie) ».

Etat-major du commandement supérieur des troupes du Maroc.

Page 11511, 1re colonne, au lieu de: « Chopin de La Bruyère (Jean-Henri-Brion) », lire: « Chopin de Labruyère (Jean-Henri-Brion) ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 décembre 1954 (décret du 14 décembre 1954):

Artillerie.

Subdivision de Paris.

Page 11835, 1re colonne, au lieu de: « de Bois (François-Joseph) », lire: « Debois (François-Joseph) »; au lieu de: « de Souza (José) », lire: « de Souza-Amaral (José) »; 2e colonne, au lieu de: « du Deux (Jacques-Gustave) », lire: « du Beux (Jacques-Gustave) ».

Page 11836, 1re colonne, au lieu de: « Godbillon (Claude-Jean-André) », lire: « Godbillon (Claude-Jean-Adrien) ».

Subdivision de Lille.

Page 11840, 1re colonne, au lieu de: « Lefebvre (Gonzague-Germain-Marie-Joseph) », lire: « Lefebvre (Gonzague-Marie-Joseph-Germain) ».

Subdivision de Poitiers.

Page 11842, 1re colonne, au lieu de: « Aubry (Pierre-Henri-Victor) », lire: « Aubry (Pierre-Victor) ».

Subdivision de Nevers.

Page 11844, 1re colonne, au lieu de: « Lacour (Michel-Henri) », lire: « Lacour (Michel-Henri-Marcel) ».

Subdivision de Chambéry.

Même page, 2e colonne, au lieu de: « Vuidepot (Jean-Joseph) », lire: « Vuidepot (Jean-Joseph-Maurice) ».

Subdivision de Grenoble.

Page 11845, 1re colonne, au lieu de: « Rouvreure (André-Hugues-Marie-Gabriel) », lire: « Rouveure (André-Hugues-Marie-Gabriel) ».

Subdivision de Chambéry.

Même page, 2e colonne, au lieu de: « Beliey (Maurice-Joseph) », lire: « Belley (Maurice-Joseph) ».

Commandement de l'artillerie du Maroc.

Page 11846, 2e colonne, au lieu de: « Barjon (Georges-Louis-Marie-Jean) », lire: « Barjon (Georges-Louis-Jean-Marie) ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 décembre 1954 (décret du 20 décembre 1954):

Arme blindée et cavalerie.

Division d'Alger.

Page 12129, 2e colonne, au lieu de: « Servoles (Gaston-Emile) », lire: « Servoles (Gason-Emile-Lucien) ».

Artillerie.

Division d'Alger.

Page 12130, 1re colonne, au lieu de: « Raphaël (André-Léon-Auguste) », lire: « Raphaëli (André-Léon-Auguste) ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 janvier 1955 (décret du 27 décembre 1954):

Artillerie.

Subdivision de Toulouse.

Page 131, 2e colonne, au lieu de: « Lemoine (Christian-Marie-Joseph) », lire: « Lemoine (Christian-Joseph-Marie) ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er février 1955 (décret du 19 janvier 1955):

Page 1117, 2e colonne:

TROUPES MÉTROPOLITAINES

1re Région militaire.

Subdivision de Paris.

Au lieu de: « M. de Pianelli (Michel-Antoine-Marie-Louis), lieutenant-colonel de cavalerie (était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris) », lire: « M. de Pianelli (Michel-Antoine-Marie-Louis, lieutenant-colonel de cavalerie, service d'état-major (était en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris) ».

Page 1119, 2e colonne:

Service de l'intendance.

Bureaux de l'intendance.

Au lieu de: « M. Mathieu (René) », lire: « M. Mathieu (René), capitaine d'administration ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 février 1955 (décret du 20 janvier 1955):

Infanterie.

1re RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Versailles.

Page 1521, 1re colonne, au lieu de: « Naissant (Jean-Victor-Edmond), 1er octobre 1954 », lire: « Maissant (Jean-Victor-Edmond), 1er octobre 1954 »; au lieu de: « Morvan (Gabiel-Vincent-Pierre), 15 décembre 1954 », lire: « Morvan (Gabriel-Vincent-Pierre), 15 décembre 1954 ».

2e RÉGION MILITAIRE

Subdivision d'Arras.

Page 1522, 2e colonne, au lieu de: « Barbier (Jean-Louis-Français), 15 décembre 1954 », lire: « Barbier (Jean-Louis-François), 15 décembre 1954 ».

3e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Caen.

Page 1523, 2e colonne, au lieu de : « Gohin (Jean-Albert-Yves-Fernand), 1er octobre 1954 », lire : « Gohin (Jean-Albert-Yves-Fernand), 1er octobre 1954 »; au lieu de : « Halieux (Joseph-Jules-Armand), 1er octobre 1954 », lire : « Hallieux (Joseph-Jules-Amand), 1er octobre 1954 ».

Subdivision de Vannes.

Page 1525, 1re colonne, au lieu de : « Guillemot (Pierre-Marie), 1er octobre 1954 », lire : « Guillemot (Pierre-Marie-Mathurin), 1er octobre 1954 »; au lieu de : « Le Floc'h (Marcel-Noël-Etienne), 9 décembre 1954 », lire : « Le Floc'h (Marcel-Noël-Etienne), 9 décembre 1954 »; au lieu de : « Moalic (Corentin-François), 1er octobre 1954 », lire : « Moalic (Corentin-François-Marie), 1er octobre 1954 ».

6e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Châlons-sur-Marne.

Page 1527, 1re colonne, au lieu de : « Desmares (André-Georges-Henry), 1er octobre 1954 », lire : « Desmares (André-Georges-Henri), 1er octobre 1954 ».

Subdivision de Metz.

Même page, 2e colonne, au lieu de : « Aubry (Robert-Ernest-Amédée), 1er octobre 1954 », lire : « Aubry (Roger-Ernest-Amédée), 1er octobre 1954 ».

Subdivision de Nancy.

Page 1528, 1re colonne, au lieu de : « Feuillard (Georges-Pierre-Lucien), 1er octobre 1954 », lire : « Feuillard (Georges-Pierre-Lucien), 1er octobre 1954 ».

8e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Lyon.

Page 1530, 2e colonne, au lieu de : « Bardin, dit Courageet (Michel-Marcel-Didier), 25 octobre 1954 », lire : « Bardin, dit Courageot (Michel-Marcel-Didier), 25 octobre 1954 »; au lieu de : « Guille (Camille-Lucien-Joseph), 1er octobre 1954 », lire : « Guille (Camille-Julien-Joseph), 1er octobre 1954 ».

9e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Marseille.

Page 1532, 2e colonne, au lieu de : « Sebille (Maurice-Ernest), 1er octobre 1954 », lire : « Sebille (Maurice-Ernest), 1er octobre 1954 ».

Subdivision de Nice.

Page 1533, 1re colonne, au lieu de : « Faraut (Ernest-Charles-Hippolite), 1er octobre 1954 », lire : « Faraut (Ernest-Charles-Hyppolite), 1er octobre 1954 ».

Forces françaises en Extrême-Orient.

(En situation d'activité.)

Page 1534, 1re colonne, au lieu de : « Sallard (Jean-Pierre-Maire), 30 octobre 1954 », lire : « Sallard (Jean-Pierre-Marie), 30 octobre 1954 ».

Arme blindée et cavalerie.

1re RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Paris.

Page 1534, 1re colonne, au lieu de : « Boyer (Pierre-Fabrien), 1er janvier 1955 », lire : « Boyer (Pierre-Fabien), 1er janvier 1955 »; au lieu de : « Petavy (Marcel-Félix-Jean-Phitlippe), 1er octobre 1954 », lire : « Petavy (Marcel-Félix-Jean-Philippe), 1er octobre 1954 ».

4e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Bordeaux.

Page 1536, 1re colonne :

Au lieu de : « Delorme (Xavier-André-Marie), 1er octobre 1954 », lire : « Delorme (Xavier-André-Marie), 1er novembre 1954 »; au lieu de : « Maury (René-Jean), 1er octobre 1954 », lire : « Maury (René-Jean), 1er novembre 1954 ».

Subdivision de Tours.

Au lieu de : « Raynaud (Yves-Marie-Martial), 27 octobre 1954 », lire : « Raynaud (Yvon-Marie-Martial), 27 octobre 1954 ».

8e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Lyon.

Page 1537, 1re colonne, au lieu de : « Montfourny (Paul-Henri-Marie), 1er octobre 1954 », lire : « Monfourny (Paul-Henri-Marie), 1er octobre 1954 ».

(Le reste sans changement.)

Régies et régisseurs d'avances.

Par arrêté du 12 février 1955, l'article 1er de l'arrêté du 31 octobre 1953 instituant une régie d'avances auprès de l'atelier-magasin de base n° 2/745 à Aulnat (Puy-de-Dôme), modifié par l'arrêté du 5 août 1954, est à nouveau modifié comme suit :

« Le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au régisseur est fixé à 475.000 F, qui se répartissent comme suit :

« 425.000 F pour le payement de dépenses de personnel;

« 50.000 F pour le payement des dépenses de matériel ».

(Le reste sans changement.)

Par arrêté du 12 février 1955, la régie d'avances instituée auprès de l'institution de jeunes filles de la « Maison des Ailes », à Echoubloulains (Seine-et-Marne), est supprimée.

Par arrêté du 12 février 1955, la régie d'avances du parc d'aviation n° 18/195, à Haiphong (Indochine), est supprimée à compter du 1er février 1955.

Par arrêté du 12 février 1955, M. le sous-lieutenant Panouillot (Jacques) est nommé régisseur d'avances auprès de l'atelier-magasin de base n° 10/110, à Creil (Oise), en remplacement de M. le sous-lieutenant Rabartin (Gilbert-René), appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté du 12 février 1955, M. le sous-lieutenant Pujo (Pierre-Eugène) est nommé régisseur d'avances auprès de l'atelier de réparation de l'armée de l'air 623 à Bordeaux, en remplacement de M. le capitaine Bonnassie (Henri), appelé à d'autres fonctions.

Cette nomination prend effet à compter du 1er février 1955.

Par arrêté du 12 février 1955, M. le lieutenant Prieur (Lionel) est nommé régisseur d'avances auprès de l'annexe de l'entrepôt de l'armée de l'air n° 609 au Blanc (Indre), en remplacement de M. le capitaine Romary (Deslé), appelé à d'autres fonctions.

Cette nomination prend effet à compter du 15 février 1955.

Conseil consultatif de l'office national d'études et de recherches aéronautiques.

Par arrêté du 17 février 1955, sont nommés membres du conseil consultatif de l'office national d'études et de recherches aéronautiques :

MM le général de brigade aérienne Dumesnil de Maricourt (René); le général de brigade aérienne Challe (Bernard),

représentants de l'inspecteur général de l'armée de l'air, en remplacement de :

MM. le général de brigade aérienne Chassande Patron (Robert); le colonel Delfino (Louis),

qui avaient été nommés membres de ce conseil par arrêté en date du 23 décembre 1953. (*Journal officiel* du 21 janvier 1954.)

Caisse nationale militaire de sécurité sociale.

Par décision en date du 15 février 1955, M. Gelinat (Francisque) est intégré et titularisé, à compter du 1er décembre 1954, dans le grade d'agent comptable, 3e échelon, de la caisse nationale militaire de sécurité sociale.

Par décision en date du 15 février 1955, M. Goulois (Robert) est intégré et titularisé, à compter du 1er janvier 1955, dans le corps des chefs de centre (2e classe, 4e échelon) de la caisse nationale militaire de sécurité sociale.

Par décision en date du 21 février 1955, ont été intégrés et titularisés dans le corps des rédacteurs administratifs de la caisse nationale militaire de sécurité sociale à compter du 2 février 1954, les agents dont les noms suivent :

Mlle Favre (Chantal), classe exceptionnelle, 1er échelon.

MM. Salga (Pierre), classe exceptionnelle, 1er échelon.

Maugis (André), 1re classe, 4e échelon.

Mme Jaques (Alice), 1re classe, 3e échelon.

MM. Pierre (André), 1re classe, 3e échelon.

Auriol (Guy), 1re classe, 2e échelon.

Boisse (Jean), 1re classe, 2e échelon.

Boncœur (Marcel), 1re classe, 2e échelon.

MM. Bruley (Pierre), 1re classe, 2e échelon.
Buisson (Maurice), 1re classe, 2e échelon.
Davezac (Roger), 1re classe, 2e échelon.
Duplic (Mary), 1re classe, 2e échelon.
Fichou (Jean), 1re classe, 2e échelon.
Gisquet (Julien), 1re classe, 2e échelon.
Humblot (Jules), 1re classe, 2e échelon.
Mlle Jaouen (Denise), 1re classe, 2e échelon.
M. Lalande (Alphonse), 1re classe, 2e échelon.
Mlle Laurent (Suzanne), 1re classe, 2e échelon.
Mme Leclerc (Suzanne), 1re classe, 2e échelon.
Le Goff (Marie-Anne), 1re classe, 2e échelon.
MM. Lehmann (Léonide), 1re classe, 2e échelon.
Malartic (René), 1re classe, 2e échelon.
Mezzo (Toussaint), 1re classe, 2e échelon.
Mulot (Maurice), 1re classe, 2e échelon.
Neny (Jean), 1re classe, 2e échelon.
Mlle Pallez (Lucienne), 1re classe, 2e échelon.
MM. Robin (Charles), 1re classe, 2e échelon.
Suire (Roger), 1re classe, 2e échelon.
Thiebaut (Yvan), 1re classe, 2e échelon.
Bonhoure (André), 1re classe, 1er échelon.
Mme Joos (Marie), 1re classe, 1er échelon.
Mlle Bartoli (Marie), 2e classe, 7e échelon.
Mme Bouillot (Suzanne), 2e classe, 7e échelon.
MM. Cassone (Louis), 2e classe, 7e échelon.
Chauvet (Robert), 2e classe, 7e échelon.
Mlles Ciarlan (Emilie), 2e classe, 7e échelon.
de Deloye de Fondeville (Marie), 2e classe, 7e échelon.
MM. Demay (Charles), 2e classe, 7e échelon.
Domenge (Michel), 2e classe, 7e échelon.
Mme Flamant (Claire), 2e classe, 7e échelon.
MM. Frappez (Jacques), 2e classe, 7e échelon.
Gervais (Jacques), 2e classe, 7e échelon.
Graur (Georges), 2e classe, 7e échelon.
Mmes Lebeau (Jeannine), 2e classe, 7e échelon.
Le Bouffant (Baptistine), 2e classe, 7e échelon.
M. Le Gall (Hervé), 2e classe, 7e échelon.
Mlle Luyer-Tanet (Henriette), 2e classe, 7e échelon.
M. Maffeis (Robert), 2e classe, 7e échelon.
Mlle Maindron (Adèle), 2e classe, 7e échelon.
M. Martin (Auguste), 2e classe, 7e échelon.
Mlle Martina (Rose), 2e classe 7e échelon.

MM. Millon (Henri), 2e classe, 7e échelon.
Monge (Raymond), 2e classe, 7e échelon.
Piastri (Jean), 2e classe, 7e échelon.
Radijeskat (Stanislas), 2e classe, 7e échelon.
Ripoll (Jean-Baptiste), 2e classe, 7e échelon.
Treguer (Pierre), 2e classe, 7e échelon.
Vilcot (Maurice), 2e classe, 7e échelon.
Andrieu (Jacques), 2e classe, 6e échelon.
Mlle Barthe (Madeleine), 2e classe, 6e échelon.
MM. Blanchet (André), 2e classe, 6e échelon.
Bossu (Marceau), 2e classe, 6e échelon.
Braet (Jacques), 2e classe, 6e échelon.
Mme Dubois (Marguerite), 2e classe, 6e échelon.
MM. Dureuil (Joseph), 2e classe, 6e échelon.
Flourac (Marius), 2e classe, 6e échelon.
Fridlin (Jean-Baptiste), 2e classe, 6e échelon.
Mmes Girault (Christienne), 2e classe, 6e échelon.
Gladieu (Olga), 2e classe, 6e échelon.
M. Herblin (Louis), 2e classe, 6e échelon.
Mlles Laillier (Denise), 2e classe 6e échelon.
Lataud (Raymonde), 2e classe, 6e échelon.
M. Lohou (Théophile), 2e classe, 6e échelon.
Mme Martin (Renée), 2e classe, 6e échelon.
Mlle Mellazn (Jeanne), 2e classe, 6e échelon.
Mmes Mey (Suzanne), 2e classe, 6e échelon.
Moriset (Fernande), 2e classe, 6e échelon.
MM. Passeron (Jacques), 2e classe, 6e échelon.
Perusse (Gilbert), 2e classe, 6e échelon.
Roue (Joseph), 2e classe, 6e échelon.
Mlle Skinazy (Marie), 2e classe, 6e échelon.
M. Stemmelen (Marc), 2e classe, 6e échelon.
Mlle Theot (Arlette), 2e classe, 6e échelon.
Mme Tillier (Juliette), 2e classe, 6e échelon.
Mlle Vantalon (Anne), 2e classe, 6e échelon.
MM. Weber (Charles), 2e classe, 6e échelon.
Baures (René), 2e classe, 5e échelon.
Bordenave (Pierre), 2e classe, 5e échelon.
Boucher (Auguste), 2e classe, 5e échelon.
Bregille (Louis), 2e classe, 5e échelon.
Dachez (Ernest), 2e classe, 5e échelon.
Daniel (Marius), 2e classe, 5e échelon.
Eozinou (Guy), 2e classe, 5e échelon.
Mme François (Paulette), 2e classe, 5e échelon.

MM. Freulet (Jacques), 2e classe, 5e échelon.
Gois (Michel), 2e classe, 5e échelon.
Hen (Jean), 2e classe, 5e échelon.
Henrich (Pierre), 2e classe, 5e échelon.
Herault (Jean), 2e classe, 5e échelon.
Jezequel (Henri), 2e classe, 5e échelon.
Kermarrec (Guillaume), 2e classe, 5e échelon.
Mlle Langinier (Mireille), 2e classe, 5e échelon.
Mme Mier (Honorine), 2e classe, 5e échelon.
M. Moreau (Gilbert), 2e classe, 5e échelon.
Mlles Prenel (Denise), 2e classe, 5e échelon.
Richard (Anne-Marie), 2e classe, 5e échelon.
Mme Richez (Françoise), 2e classe, 5e échelon.
M. Rousseau (Jules), 2e classe, 5e échelon.
M. Royer (Raoul), 2e classe, 5e échelon.
Mme Sabatier (Yvette), 2e classe, 5e échelon.
MM. Trenque (Gustave), 2e classe, 5e échelon.
Barousse (Gaston), 2e classe, 4e échelon.
Mlle Charnet (Gilberte), 2e classe, 4e échelon.
Mme Chatelin (Marguerite), 2e classe, 4e échelon.
Mlles Coue (Geneviève), 2e classe, 4e échelon.
Cueff (Jeannine), 2e classe, 4e échelon.
Mmes Dartois (Marguerite), 2e classe, 4e échelon.
Dutems (Jacqueline), 2e classe, 4e échelon.
Mlles Féty (Jacqueline), 2e classe, 4e échelon.
Gillot (Berthe), 2e classe, 4e échelon.
MM. Gueugniaud (Paul), 2e classe, 4e échelon.
Guillevic (Marcel), 2e classe, 4e échelon.
Hingant (Michel), 2e classe, 4e échelon.
Jordan (Maurice), 2e classe, 4e échelon.
Mme Korff (Jeanne), 2e classe, 4e échelon.
MM. Le Faou (Jean), 2e classe, 4e échelon.
Maineri (Jean), 2e classe, 4e échelon.
Mancardi (Auguste), 2e classe, 4e échelon.
Meniger (Léon), 2e classe, 4e échelon.
Mlle Mogier (Jeanne), 2e classe, 4e échelon.
MM. Oliver (Claude), 2e classe, 4e échelon.
Oreilly (Robert), 2e classe, 4e échelon.
Perrot (Denis), 2e classe, 4e échelon.
Pizzo (Virgile), 2e classe, 4e échelon.
Mlle Roux (Gilberte), 2e classe, 4e échelon.
Mmes Vautrin (Monique), 2e classe, 4e échelon.
de Vriendt (Johanne), 2e classe, 4e échelon.

Mlle Bettini (Lucienne), 2e classe, 3e échelon.
Mme Boisse (Irène), 2e classe, 3e échelon.
Mlle Bouchet (Colette), 2e classe, 3e échelon.
M. Bourdit (Frédéric), 2e classe 3e échelon.
Mlle Boyer (Andrée), 2e classe, 3e échelon.
Mme Carpentras (Paulette), 2e classe, 3e échelon.
MM. Coiffier (Louis), 2e classe, 2e échelon.
Crenn (Alain), 2e classe, 3e échelon.
Danze (Joseph), 2e classe 3e échelon.
Mlle Duby (Méryem), 2e classe, 3e échelon.
MM. Ducret (René), 2e classe, 3e échelon.
Dutrillaux (Jean), 2e classe, 3e échelon.
Jumelais (Michel), 2e classe, 3e échelon.
Mme Keiflin (Georgette), 2e classe, 3e échelon.
MM. Kerfanto (André), 2e classe, 3e échelon.
Leroux (Pierre), 2e classe, 3e échelon.
Mlle Miniere (Solange), 2e classe, 3e échelon.
MM. Pecouret (Max), 2e classe, 3e échelon.
Tonard (Yves), 2e classe, 3e échelon.
Mlle Baude (Claudine), 2e classe, 2e échelon.
M. Dalod (Hubert), 2e classe, 2e échelon.
Mlle Denes (Liliane), 2e classe, 2e échelon.
M. Deplace (Jean), 2e classe, 2e échelon.
Mlles Foucaud (Michelle), 2e classe, 2e échelon.
Gouriou (Yvonne), 2e classe, 2e échelon.
MM. Guarnieri (Edmond), 2e classe, 2e échelon.
Hachem (Othman), 2e classe, 2e échelon.
Mme Le Gac (Fernande), 2e classe, 2e classe.
M. Martin (Clément), 2e classe, 2e échelon.
Mlle Masse (Lucienne), 2e classe, 2e échelon.
M. Nocchi (Edouard), 2e classe, 2e échelon.
Mmes Pereplavinikoff (Véra), 2e classe, 2e échelon.
Piquemal (Suzanne), 2e classe, 2e échelon.
Rouelle (Jeanne), 2e classe, 2e échelon.
Solleau (Jeanne), 2e classe, 2e échelon.
M. Walliser (Marcel), 2e classe, 2e échelon.
Mme Wendling (Lucienne), 2e classe, 2e échelon.
MM. Aiche (André), 2e classe, 1er échelon.
Alata (Laurent), 2e classe, 1er échelon.
Alour (François), 2e classe, 1er échelon.
Auge (Jean), 2e classe, 1er échelon.
Mmes Auriol (Yvette), 2e classe, 1er échelon.
Avignon (Emélie), 2e classe, 1er échelon.
Mlle Avrillon (Antoinette), 2e classe, 1er échelon.

Mlle Bacquart (Yvette), 2e classe, 1er échelon.
Mme Barbarin (Denise), 2e classe, 1er échelon.
M. Barrie (Maurice), 2e classe, 1er échelon.
Mlle Bas (Simone), 2e classe, 1er échelon.
M. Bayen (Léon), 2e classe, 1er échelon.
Mlle Beatrix (Elisabeth), 2e classe, 1er échelon.
MM. Beaume (André), 2e classe, 1er échelon.
Beer (Jacques), 2e classe, 1er échelon.
Berger (Francisque), 2e classe, 1er échelon.
Mlles Bernard (Yvonne), 2e classe, 1er échelon.
Besniard (Huguette), 2e classe, 1er échelon.
Bourcier (Andrée), 2e classe, 1er échelon.
Mme Briot (Irène), 2e classe, 1er échelon.
MM. Bulle (Emmanuel), 2e classe, 1er échelon.
Canton (Jean), 2e classe, 1er échelon.
Capolino (Jules), 2e classe, 1er échelon.
Mme Cassou (Jeannine), 2e classe, 1er échelon.
M. Castel (Jean), 2e classe, 1er échelon.
Mme Cauchois (Jane), 2e classe, 1er échelon.
Mlle Chauffrey (Janine), 2e classe, 1er échelon.
M. Colin (Alphonse), 2e classe, 1er échelon.
Mlle Costa (Marie), 2e classe, 1er échelon.
M. Cotl (Dominique), 2e classe, 1er échelon.
Mlle Couloudou (Jeanne), 2e classe, 1er échelon.
Mme Coumat (Yvette), 2e classe, 1er échelon.
M. Coutin (Pierre), 2e classe, 1er échelon.
Mlles Dannay (Colette), 2e classe, 1er échelon.
Dejoux (Ginette), 2e classe, 1er échelon.
Mme Delesalle (Jacqueline), 2e classe, 1er échelon.
Mlle Desagnat (Marie-Antoinette), 2e classe, 1er échelon.
Mmes Diaba (Denise), 2e classe, 1er échelon.
Drouhot (Hélène), 2e classe, 1er échelon.
Drumelle (Ginette), 2e classe, 1er échelon.
Mlle Dumas (Monique), 2e classe, 1er échelon.
M. Durousseau (Robert), 2e classe, 1er échelon.
Mlles Dutartre (Michelle), 2e classe, 1er échelon.
Fastenackels (Nicole), 2e classe, 1er échelon.
Faurie (Sylvaine), 2e classe, 1er échelon.
Mme Fenech (Christiane), 2e classe, 1er échelon.
Mlle Ferrière (Monique), 2e classe, 1er échelon.
Mme Freson (Liliane), 2e classe, 1er échelon.
M. Fumoleau (Pierre), 2e classe, 1er échelon.
Mme Garnier (Jeannine), 2e classe, 1er échelon.
M. Gastinel (Louis), 2e classe, 1er échelon.
M. Gelot (Michel), 2e classe, 1er échelon.
Mlle Gentilhomme (Monique), 2e classe, 1er échelon.
MM. Ghesquière (Henri), 2e classe, 1er échelon.
Glemot (Robert), 2e classe, 1er échelon.
Mlle Goere (Anne-Marie), 2e classe, 1er échelon.
M. Granier (Joseph), 2e classe, 1er échelon.
Mmes Guichard (Suzanne), 2e classe, 1er échelon.
Guilhem (Marie), 2e classe, 1er échelon.
Habib (Yvette), 2e classe, 1er échelon.
MM. Hadjadj (Joseph), 2e classe, 1er échelon.
Hingant (Francis), 2e classe, 1er échelon.
Holley (Robert), 2e classe, 1er échelon.
Mlle Jan (Marie-Thérèse), 2e classe, 1er échelon.
Mmes Kerfanto (Ariette), 2e classe, 1er échelon.
Kerouedan (Raymonde), 2e classe, 1er échelon.
Mlles Keroulle (Josette), 2e classe, 1er échelon.
Laigneau (Jacqueline), 2e classe, 1er échelon.
MM. Lamour (François), 2e classe, 1er échelon.
Landurant (Robert), 2e classe, 1er échelon.
Mlle Le Berre (Marcelle), 2e classe, 1er échelon.
MM. Le Bras (Lucien), 2e classe, 1er échelon.
Lecomte (René), 2e classe, 1er échelon.
Mlles Le Hir (Renée), 2e classe, 1er échelon.
Lemetre (Marie-Thérèse), 2e classe, 1er échelon.
Mme Le Moullec (Marguerite), 2e classe, 1er échelon.
Mlle Lenez (Henriette), 2e classe, 1er échelon.
M. Le Roy (Alphonse), 2e classe, 1er échelon.
Mlles Lesage-Barlier (Huguette), 2e classe, 1er échelon.
Leteneur (Julianne), 2e classe, 1er échelon.
MM. L'Hostis (Marcel), 2e classe, 1er échelon.
L'Hostis (Rémi), 2e classe, 1er échelon.
L'Huillier (Paul), 2e classe, 1er échelon.
Mlle Lorot (Monique), 2e classe, 1er échelon.
M. Lucotte (Henri), 2e classe, 1er échelon.
Mlle Luxembourg (Yvette), 2e classe, 1er échelon.
MM. Maestracci (Simon), 2e classe, 1er échelon.
Marchand (Désiré), 2e classe, 1er échelon.
Mlles Marty (Andrée), 2e classe, 1er échelon.
Maturie (Marie), 2e classe, 1er échelon.
Moisan (Simone), 2e classe, 1er échelon.
M. Morvan (Raymond), 2e classe, 1er échelon.
Mlles Nezet (Eliane), 2e classe, 1er échelon.
Nobili (Yvonne), 2e classe, 1er échelon.
M. Ollagnier (Jack), 2e classe, 1er échelon.
Mme Parisio (Hélène), 2e classe, 1er échelon.
Mlle Pastureau (Jacqueline), 2e classe, 1er échelon.
MM. Patard (Louis), 2e classe, 1er échelon.
Pellissier (Bernard), 2e classe, 1er échelon.
Mme Pellier (Simone), 2e classe, 1er échelon.
Mlle Piston d'Eaubonne (Frédérique), 2e classe, 1er échelon.
M. Pouliquen (Yves), 2e classe, 1er échelon.
Mme Proust (Jacqueline), 2e classe, 1er échelon.
M. Puig (Philippe), 2e classe, 1er échelon.
Mme Puimatto (Christiane), 2e classe, 1er échelon.
M. Quereux (René), 2e classe, 1er échelon.
Mlles Rannou (Yvonne), 2e classe, 1er échelon.
Rateau (Renée), 2e classe, 1er échelon.
Mme Reboul (Germaine), 2e classe, 1er échelon.
Mlles Remaud (Camille), 2e classe, 1er échelon.
Rey (Nicole), 2e classe, 1er échelon.
Mme Rey (Odette), 2e classe, 1er échelon.
Mme Rey (Yvonne), 2e classe, 1er échelon.
Mlle Riss (Yvette), 2e classe, 1er échelon.
M. Rolland (Gérard), 2e classe, 1er échelon.
Mlles Rousset (Françoise), 2e classe, 1er échelon.
Ruegger (Marie-Colette), 2e classe, 1er échelon.
Mme Saadoun (Guémara), 2e classe, 1er échelon.
Mlle Saint-Martin (Raymonde), 2e classe, 1er échelon.
MM. Salessy (Edmond), 2e classe, 1er échelon.
Scarone (René), 2e classe, 1er échelon.
Mlles Spradbron (Huguette), 2e classe, 1er échelon.
Tanguy (Georgette), 2e classe, 1er échelon.
Thiel (Marie-Thérèse), 2e classe, 1er échelon.
Toesca (Janine), 2e classe, 1er échelon.
M. Touzard (Henri), 2e classe, 1er échelon.
Mlle Vergely (Geneviève), 2e classe, 1er échelon.
Mme Versini (Antoinette), 2e classe, 1er échelon.
M. Villette (Edmond), 2e classe, 1er échelon.
Mlle Vincent (Jeanne), 2e classe, 1er échelon.

Tableau des désignations pour servir outre-mer en date du 25 février 1955.

Les personnels ci-dessous désignés pour continuer leurs services outre-mer devront recevoir les vaccinations réglementaires et bénéficier de leur permission de départ avant la date fixée pour leur embarquement.

I. — A l'issue de cette permission, ils rejoindront leur corps et continueront à assurer leur service jusqu'à leur convocation par le commandant du D. I. T. C.

Toutefois, ceux d'entre eux qui font partie d'un détachement constitué rejoindront le lieu de rassemblement fixé à la date indiquée par le département.

D'autre part, les militaires en provenance des corps d'A. F. N. ou des F. F. A. qui bénéficient de leur permission en France rejoindront directement à l'issue de leur permission:

Le G. I. T. C. M. pour les officiers et les sous-officiers désignés nominativement par le département pour encadrer des détachements de relève ou de maintenance.

Le D. I. T. C. dans tous les autres cas.

Les militaires de la métropole et des F. F. A., autorisés à passer en A. F. N. leur permission de départ outre-mer, rejoindront à l'issue de cette permission:

La base de transit interarmées Maroc pour ceux désignés pour continuer leurs services en Afrique occidentale française ou en Afrique équatoriale française;

Le D. I. T. C. de Marseille dans tous les autres cas.

Le commandant du D. I. T. C. doit, en tout état de cause, être informé de tout incident de nature à retarder l'embarquement du personnel précité.

Les états modèles 1 E et E *bis*, destinés aux commandants supérieurs outre-mer doivent être établis sans délais et envoyés immédiatement par « voie aérienne ».

II. — Leur embarquement sera assuré par les soins:

Du dépôt des isolés des troupes coloniales à Marseille pour les militaires devant servir dans les cadres;

Du service colonial de Bordeaux ou de Marseille, pour ceux devant servir hors cadres.

Les départs pouvant avoir lieu par voie aérienne aussi bien que par voie maritime, il est recommandé aux intéressés de préparer en conséquence leurs bagages de route.

III. — Les demandes de concession de passage gratuit formulées par les militaires qui désireront se faire accompagner de leur famille sont à transmettre directement par les chefs de corps dès parution de la désignation:

1° Pour les militaires dans les cadres:

Au ministère de la France d'outre-mer (D. A. M.), section « Transports », 27, rue Oudinot, Paris (7e).

2° Pour les militaires hors cadres:

Au service administratif central de la F. O. M., 27, rue Oudinot, Paris, pour la Côte française d'Afrique et les Antilles.

Service administratif de la F. O. M. de Marseille, 38-40, boulevard de la Major, pour la Côte française des Somalis, Madagascar, le Pacifique et l'Océanie.

IV. — *a*) L'acheminement des familles sur l'Indochine est suspendu jusqu'à nouvel ordre.

b) L'acheminement des familles de militaires dans les cadres sur l'Afrique occidentale française, l'Afrique équatoriale française, Madagascar, la Côte française des Somalis, les Antilles, le Pacifique, est subordonné à l'avis des commandants supérieurs des territoires intéressés.

Cet avis, demandé par le ministre de la France d'outre-mer, est favorable dans la mesure des logements disponibles.

Aucune demande à ce sujet ne doit être adressée directement aux commandants supérieurs des territoires précités.

V. — Au cas où des militaires auraient été mutés, il y aura lieu d'en aviser le dépôt des isolés des troupes coloniales à Marseille.

OFFICIERS

I — POUR SERVIR EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

1° Embarquement à compter du 25 février 1955.

Pour servir dans les cadres.

Intendance coloniale.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Lieutenant.

M. Valot (Georges), 9e région militaire (régularisation).

2° Embarquement à compter du 25 mars 1955.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Capitaine.

M. Loubat (Gervais), 9e région militaire (S. M. B. C, artificier).

Pour servir hors cadres.

Service de santé colonial.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Capitaine.

M. Van-Bockstael (Pierre), 9e région militaire.

3° Embarquement à compter du 10 avril 1955.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Colonel.

M. Bouillon (Roger), 10e région militaire.

4° Embarquement à compter du 15 avril 1955.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Chef de bataillon.

M. Pion (Jean), 1re région militaire.

5° Embarquement à compter du 25 avril 1955.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Lieutenant-colonel.

M. Guezennec (Paul), commandement en chef des forces françaises en Allemagne.

Capitaines.

MM.
Grimaldi (Jean), 9e région militaire.
Brochart (Marcel), 9e région militaire.
Marsaudon (Henri), 5e région militaire.
Gourmandin (Jean), commandement en chef des forces françaises en Allemagne (blindé).
Nogues (Louis), 5e région militaire.
Fontaine (Roger), 9e région militaire.
Madrassi (Dominique), commandement en chef des forces françaises en Allemagne.
Chassagne (Jean), 1re région militaire (transmissions).

Lieutenants.

MM.
Chenu (Gaston), 1re région militaire.
Rousseau (Michel), 5e région militaire.
Liguoro (Pascal), 1re région militaire.
Eybalin (Jean-Louis), 1re région militaire (blindé).
Kervarec (Charles), 1re région militaire.
Favre (Claude), 9e région militaire.

Artillerie coloniale.

Colonel.

M. Tillou (André), 9e région militaire (régularisation) (lieutenant-colonel au tableau d'avancement).

Capitaine.

M. Cadot (Pierre), 1re région militaire.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.
Charlot (Jean), 5e région militaire.
Delpeint (Raymond), 6e région militaire.
Scherrer (Max), 6e région militaire.
Benoit (Joseph), 1re région militaire.

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

a) CONDUCTEURS DE TRAVAUX

Commandant.

M. Bossuat (Henri), 9e région militaire.

Capitaine.

M. Jacquemin (Maurice), 1re région militaire.

b) AUTOS-CHARS

Capitaine.

M. Andreani (Paul), 9e région militaire.

c) ARTIFICIERS

Lieutenant.

M. Louineau (Pierre), 9e région militaire.

Chancellerie coloniale.

Capitaine.

M. Giorgi (Joseph), 9e région militaire.

Pour servir hors cadres.

Service de santé colonial.

a) MÉDECINS

Lieutenant-colonel.

M. Morin (Henri), 1re région militaire.

Commandants.

MM.
Bouche (René), 9e région militaire.
Labail (Georges), 4e région militaire.

Capitaine.

M. Conforto (Dominique), 9e région militaire.

b) PHARMACIENS

Commandant.

M. Flandrin (Pierre), 1re région militaire.

6° Embarquement à compter du 25 mai 1955.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Capitaine.

MM.
Lefebvre (Gabriel), commandement supérieur des troupes du Maroc.
Navillot (Lucien), 10e région militaire.

Lieutenant.

M. Thomas (Raymond), commandement supérieur des troupes du Maroc « Blindé ».

Artillerie coloniale.

Lieutenant-colonel.

M. Terlier (René), 5e région militaire.

Lieutenants.

MM.
Prevot (Jacques), commandement supérieur des troupes de Tunisie.
Dubo (Georges), commandement supérieur des troupes de Tunisie.

Pour servir hors cadres.

Infanterie coloniale.

Capitaine.

M. Poma (Emile), commandement supérieur des troupes de Tunisie.

7° Annulation de désignation pour servir outre-mer.

Est annulée la désignation pour continuer ses services en Afrique occidentale française de M. le capitaine d'infanterie coloniale Donnat (Georges), 9e région militaire.

II. — POUR SERVIR EN AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE

1° Embarquement à compter du 24 février 1955.

Infanterie coloniale.

Capitaine.

M. Balladur (Robert), 9e région militaire (régularisation).

2° Embarquement à compter du 15 mars 1955.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Capitaine.

M. Royer (Edouard), 9e région militaire (régularisation).

Artillerie coloniale.

Lieutenant-colonel.

M. Monnier (Marcel), 9e région militaire.

3° Embarquement à compter du 25 mars 1955.

Pour servir hors cadres.

Service de santé colonial.

a) Médecin

Commandant.

M. Vincent (Georges), 1re région militaire (pour servir au Cameroun).

b) Officier d'administration

Lieutenant.

M. Le Manach (Paul), 9e région militaire.

4° Embarquement à compter du 10 avril 1955.

Pour servir dans les cadres.

Intendance coloniale.

Fonctionnaire

Intendant militaire de 2e classe.

M. Biraud (Maurice), 1re région militaire.

5° Embarquement à compter du 25 avril 1955.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Capitaine.

M. Quilichini (Jean), 1re région militaire.

Lieutenants.

MM.
Ancelin (François), 5e région militaire (parachutiste).
Boitet (Jacques), 1re région militaire.

Artillerie coloniale.

Capitaine.

M. Fevre (Robert), 6e région militaire (titre S. M. B. C. auto-chars).

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

a) Comptables

Capitaine.

M. Quere (Georges), 9e région militaire.

Lieutenants.

MM.
Rostaing (Raymond), 9e région militaire.
Stume (Hyacinthe), 9e région militaire.

b) Conducteurs de travaux

Capitaine.

M. Curnillon (Joseph), 9e région militaire (lieutenant au tableau d'avancement).

Pour servir hors cadres.

Infanterie coloniale.

Capitaine.

M. Villedieu de Torcy, commandement en chef des forces françaises en Allemagne.

Service de santé colonial.

a) Médecins

Commandants.

MM.
Adamy (Rémy), 1re région militaire.
Lacan (André), 1re région militaire.
Poyet (Ernest), 9e région militaire.

b) Officiers d'administration

Lieutenant.

M. Lasne (Jean), 1re région militaire.

6° Embarquement à compter du 25 mai 1955.

Pour servir dans les cadres.

Adjoint administratif des corps de troupe coloniaux.

Lieutenant.

M. Bonvoisin (André), commandement supérieur des troupes du Maroc.

Pour servir hors cadres.

Service de santé colonial.

Médecin

Commandant.

M. Blanche (Jean), commandement supérieur des troupes du Maroc (pour servir au Cameroun).

Annulation de désignation pour servir outre-mer (régularisation)

Est annulée la désignation pour continuer ses services en Afrique équatoriale française de M. le lieutenant-colonel du S. M. B. C. Robelin (Jacques), 8e région militaire.

III. — **POUR SERVIR A MADAGASCAR**

1° Embarquement à compter du 25 février 1955.

Pour servir dans les cadres.

Intendance coloniale.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Lieutenant.

M. Duigou (Yves), 9e région militaire (régularisation).

2° Embarquement à compter du 25 mars 1955.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Capitaine.

M. Lorret (Lucien), commandement supérieur des troupes de Tunisie (S. M. B. C., C. T.).

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

Lieutenant-colonel.

M. Robelin (Jacques), 8e région militaire (régularisation).

Intendance coloniale.

FONCTIONNAIRE

Intendant militaire de 1re classe.

M. Celle (Pierre), 9e région militaire.

3° Embarquement à compter du 1er avril 1955.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Lieutenant-colonel.

M. Portal (Yvon), 5e région militaire.

4° Embarquement à compter du 25 avril 1955.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Lieutenant-colonel.

M. Brelivet (Pierre), 1re région militaire.

Chefs de bataillon.

MM.
Bataille (Jules), 9e région militaire.
Quemy (Georges), 1re région militaire.

Capitaines.

MM.
Nayral de Puybusque (Edouard), 5e région militaire.
Larochette (Georges), 9e région militaire.
Lespiau (Roger), 8e région militaire.
Labbe (Pierre), 9e région militaire.
Adam (Joseph), commandement en chef des forces françaises en Allemagne.

Artillerie coloniale.

Capitaines.

MM.
Waneukem (Maurice), 1re région militaire.
Peltier (Maurice), 3e région militaire (lieutenant au tableau d'avancement).

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

AUTOS-CHARS

Lieutenant.

M. Giuglaris (Louis), 6e région militaire.

Service de santé colonial.

MÉDECIN

Commandant.

M. Audemard (Régis), 9e région militaire.

Pour servir hors cadres.

Service de santé colonial.

MÉDECINS

Lieutenant-colonel.

M. Galaup (Pierre), 9e région militaire.

Commandant.

M. Le Guenedal (Roger), 9e région militaire.

5° Embarquement à compter du 25 mai 1955.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Capitaine.

M. Blanchard (Georges), 10e région militaire.

Pour servir hors cadres.

Service de santé colonial.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Lieutenant-colonel.

M. Gery (Roger), 1re région militaire.

6° Annulations de désignations pour servir outre-mer. Régularisations.

Sont annulées les désignations pour continuer leurs services Madagascar des officiers dont les noms suivent:

Artillerie coloniale.

Lieutenant-colonel au tableau d'avancement.

M. Tillou (André), 9e région militaire.

Capitaine.

M. Bouissonnas (Robert), 5e région militaire.

IV. — **POUR SERVIR EN COTE FRANÇAISE DES SOMALIS**

1° Embarquement à compter du 15 mars 1955.

Pour servir dans les cadres,

Infanterie coloniale.

Capitaine,

M. Bernier (Tudy), 9e région militaire.

2° Embarquement à compter du 15 avril 1955.

Pour servir dans les cadres,

Infanterie coloniale.

Colonel.

M. de Kermel (Robert), 1re région militaire.

3° Embarquement à compter du 25 avril 1955.

Pour servir dans les cadres,

Infanterie coloniale.

Chef de bataillon,

M. Hautefeuille (Joseph), 1re région militaire.

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

COMPTABLE

Capitaine,

M. Delclos (Paul), 1re région militaire.

Pour servir hors cadres.

Infanterie coloniale.

Capitaine,

M. Emonet (Pierre), 4e région militaire.

Service de santé colonial.

MÉDECIN

Commandant.

M. Bellidenty (Charles), 9e région militaire.

4e Embarquement à compter du 25 mai 1955.

Pour servir dans les cadres.

Adjoint administratif des corps de troupes coloniaux.

Capitaine.

M. Antonietti (Félix), commandement supérieur des troupes du Maroc.

V. — **POUR SERVIR AUX ANTILLES**

1e Embarquement à compter du 25 avril 1955.

Pour servir dans les cadres.

Chancellerie coloniale.

Sous-lieutenant.

M. Constant (Marceau), 5e région militaire.

2e Embarquement à compter du 25 mai 1955.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Chef de bataillon.

M. Majenfant (Maurice), 10e région militaire.

Sous-lieutenant.

M. Gimenez (Albert), commandement supérieur des troupes du Maroc.

VI. — **POUR SERVIR AU PACIFIQUE**

Pour servir hors cadres.

Service de santé colonial.

MÉDECIN

Capitaine.

M. Trucy (Henri), 9e région militaire (pour servir en Nouvelle-Calédonie).

VII. — **POUR SERVIR EN EXTREME-ORIENT**

1e Embarquement à compter du 25 février 1955.

Pour servir dans les cadres.

Intendance coloniale.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Sous-lieutenants.

MM.
Bonnaud (Pierre), 9e région militaire (régularisation).
Bories (Georges), 9e région militaire (régularisation).

2e Embarquement à compter du 1er mars 1955.

Pour servir dans les cadres.

Service de santé colonial.

MÉDECIN

Lieutenant-colonel.

M. Thibaux (Pol), 9e région militaire (régularisation), commandant au tableau d'avancement.

3e Embarquement à compter du 15 mars 1955.

Pour servir dans les cadres.

Intendance coloniale.

FONCTIONNAIRE

Intendant militaire de 1re classe.

M. Gilbert (Hervé), 4e région militaire (régularisation).

4e Embarquement à compter du 25 mars 1955.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Capitaines.

MM.
Le Joliff (Jean), 9e région militaire (transmissions) (régularisation).
Farret (Claude), 10e région militaire (S. M. B. C. frigoriste) régularisation).

Lieutenant.

M. Bigay (René), 1re région militaire (transmissions) (régularisation).

Intendance coloniale.

FONCTIONNAIRE

Intendant militaire de 2e classe.

M. Rondot (Gilbert), 7e région militaire (régularisation) (intendant militaire de 3e classe au tableau d'avancement).

Intendant militaire de 3e classe.

M. d'Esposito (Jean), 1re région militaire.

5e Embarquement à compter d'une date ultérieure.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie coloniale.

Capitaine.

M. Donnat (Georges), 9e région militaire (régularisation).

6e Annulations de désignations pour servir outre-mer.

Sont annulées les inscriptions au tour de départ outre-mer et les désignations pour continuer leurs services en Extrême-Orient des officiers dont les noms suivent:

RÉGULARISATIONS

Infanterie coloniale.

Lieutenants.

MM.
Jolibois (Raymond), 5e région militaire.
Billieres (Alain), 1re région militaire.

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

I. — **POUR SERVIR EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE**

Pour servir dans les cadres.

1e Embarquement à partir du 25 mars 1955.

A. — Infanterie coloniale.

Sergents-chefs.

MÉHARISTES

Meru (Eugène), 1re R. M., B. C. S.
Plat (Lucien), 1re R. M., B. E. des transmissions.

B. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

ATELIERS CENTRAUX

Adjudant-chef.

Mansencal (Pierre), Maroc, B. E. de maréchal ferrant.

Maréchal des logis-major.

Nicolini (Ignace), 2e R. M., C. A. T. 2 de maréchal ferrant.

2e Embarquement à partir du 1er avril 1955.

TÉLÉGRAPHISTES COLONIAUX

Sergent.

Montagnac (Florent), Tunisie, B. E. technique radio.

3e Embarquement à partir du 25 avril 1955.

A. — Infanterie coloniale.

Adjudants-chefs.

Pfeiffer (Marcel), T. O. A., B. S. d'arme.
Vallier (Charles), 9e R. M., B. C. S.

Adjudants.

Michel (Louis), 1re R. M., C. A. T. 2 d'arme.
Richard (Robert), 9e R. M., B. S. d'arme.
Desplanque (Julien), 1re R. M., C. A. T. 2 d'arme.
Geauffret (Adrien), 9e R. M., B. S. de comptabilité.
Reyne (Fernand), 9e R. M., B. S. de comptabilité.
Canali (Joseph), 1re R. M., B. E. d'arme.
Benedetti (Sylvain), 9e R. M., B. E. de comptabilité.

Sergents-chefs.

Mibord (Roger), 9e R. M., C. A. T. 2 d'arme.
Milesi (Jean), 9e R. M., B. C. S.
Bruneau (Raymond), 1re R. M., C. A. T. 2 d'arme.
Derval (Marcel), 9e R. M., B. 2 d'armurier.
Maupoix (André), 1re R. M., C. A. T. 2 d'arme (méhariste).

Sergents.

Ferrandi (François), 9e R. M., C. A. T. 2 d'arme.
Mony (Maurice), 9e R. M., C. A. T. 2 artificier.
Rakotomanga (Henry), 9e R. M., C. A. T. 2 d'arme.
Albert (René), 1re R. M., 151/ C. A. T. 2/trans.
Rideau (Claude), 1re R. M., C. A. T. 2 d'arme (méhariste).
Mathias (Louis), 1re R. M., C. A. T. 2 d'arme.
Luciani (Joseph), 9e R. M., C. A. T. 2 d'arme.
Brasseur (Jean), 5e R. M., B. E. d'arme (méhariste).
Ben Ali ben Aouda (André), 9e R. M., C. A. T. 1 d'arme.
Fontaine (Henri), 9e R. M., C. A. T. 2 d'arme.

B. — Clairon.

Sergent.

Decoster (Guy), T. O. A., C. A. T. 2 clairon.

C — Blindés coloniaux.

Adjudant-chef.

Batarde (Antoine), T. O. A., B. S. arme blindée.

Sergents-chefs.

Agueli (Victor), T. O. A., B. E. arme blindée.
Houet (Maurice), T. O. A., C. A. T. 2 de comptabilité.
Janello (Roger), T. O. A., C. A. T. 2 arme blindée.

Sergents.

Le Crom (Louis), T. O. A., C. A. T. 2 arme blindée.
Castel (Marcel), T. O. A., 251/trans.
Kepa (Alexandre), 1re R. M., B. E. autochars.
Robard (Gilbert), T. O. A., C. A. T. 2 autochars.
Remond (Pierre), T. O. A., C. A. T. 2 arme blindée.
Vitti (Maurice), T. O. A., C. A. T. 2 arme blindée.

D. — Artillerie coloniale.

Adjudants.

Cadoret (Jean), T. O. A., B. S. d'arme.
Durand (René), 5e R. M., B. S. de comptabilité.
Justafre (Pierre), 5e R. M., B. S. d'arme.

Maréchaux des logis chefs.

Chobriat (Louis), T. O. A., C. A. T. 1 d'arme.
Devaux (Joseph), 9e R. M., B. E. auto.

Maréchaux des logis.

Flamment (Serge), 1re R. M., C. A. T. 2 d'arme.
Brouqui (Robert), 5e R. M., C. A. T. 2 d'arme.
Gatineau (Francis), 6e R. M. (écoles), C. A. T. 2 d'arme.

E. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

COMPTABLES

Adjudants-chefs.

Marly (Louis), 9e R. M., B. S. de comptabilité.
Jaffray (Charles), 1re R. M., B. S. de comptabilité.
Piquemal (Georges), 9e R. M., B. S. de comptabilité.
Castella (Louis), 1re R. M., B. E. de comptabilité.

ARMEMENT ET OPTIQUE

Maréchal des logis chef.

Ericher (Georges), 5e R. M., C. A. T. 2 d'électro-mécanicien.

TRANSMISSIONS

Adjudant-chef.

Perrot (Henri), 4e R. M. (écoles), B. S. des transmissions.

ATELIERS GÉNÉRAUX

Maréchal des logis-major.

Tissier (Germain), 9e R. M., B. S. de sellier-bourrelier.

CONSTRUCTIONS

Maréchal des logis-major.

Eyraud (Henri), 1re R. M., C. A. T. 2 de frigoriste.

F. — Agents des corps de troupe.

Sergent-chef.

Dalmat (Adrien), 9e R. M., B. E. de comptabilité.

G. — Chancellerie coloniale.

Adjudant-chef.

Hermet (Roland), 9e R. M., B. E. de chancellerie.

Adjudant.

Camprasse (Joseph), 1re R. M., B. S. de chancellerie.

Sergent.

Dubs (Joseph), 1re R. M., C. A. T. 2 de chancellerie.

H. — Section des commis et ouvriers d'administration coloniaux.

Adjudant.

Comparetti (André), 9e R. M., B. E. bureaux.

Sergent.

Hanriot-Colin (Jean), 9e R. M., C. A. T. 2 bureaux.

TAILLEURS

Sergents.

Astrie (Jacques), 1re R. M., C. A. d'ouvrier spécialiste tailleur.
Malpon (Cécilien), 10e R. M., C. A. d'ouvrier spécialiste tailleur.

HOMMES DE TROUPE

Caporaux-chefs.

Rajaofera (Frédéric), 5e R. M., C. A. d'ouvrier spécialiste tailleur.
Stortini (Pierre), 1re R. M., C. A. d'ouvrier spécialiste tailleur.
Boucher (Gérard), T. O. A., C. A. d'ouvrier spécialiste tailleur.

4e Embarquement à partir du 25 mai 1955.

A. — **Infanterie coloniale.**

Adjudants-chefs.

Samtmann (Jean), Maroc, B. S. d'arme.
Laval (Lucien), Maroc, B. E. de comptabilité.

Adjudants.

Dieu (Rémy), Maroc, C. A. T. 2 d'arme.
Chauve (Joseph), 10e R. M., B. E. d'arme.
Delalleau (René), Maroc, B. S. de comptabilité.

Sergents-chefs.

MÉHARISTES

Le Berre (Jean), 10e R. M., C. A. T. 2 d'arme.
Marchand (Edmond), Maroc, C. A. T. 2 d'arme.
Abdallah (Jacques), Maroc, C. A. T. 2 d'arme.

Sergents.

MÉHARISTES

Jolly (Lucien), 10e R. M., B. E. d'arme.
Coldre (Maurice), 10e R. M., C. A. T. 2 d'arme.

B. — **Artillerie coloniale.**

Adjudant-chef.

Bonnetin (Georges), Maroc, B. E. d'arme

Adjudant.

Denninger (Marcel), Maroc, C. A. T. 2 d'arme.

Maréchal des logis-major.

Enaud (Roger), Tunisie, B. E. d'arme.

Maréchaux des logis chefs.

Mespoulède (Maurice), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.
Belleperche (Robert), Maroc, C. A. T. 2 d'arme.
Jan (Théodore), Maroc, C. A. T. 2 d'arme.
Prioret (André), Maroc, B. E. d'arme.

Maréchaux des logis.

Baubant (Omer), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.
Barre (Charles), Maroc, C. A. T. 2 d'arme.

C. — **Agents des corps de troupe.**

Sergents-majors.

Goeneau (Louis), 10e R. M., B. E. de comptabilité.
Aydamouni (Salien), Tunisie, B. E. de comptabilité.

Pour servir « hors cadres ».

1e Embarquement à partir du 10 mars 1955.

Section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales.

Adjudant-chef.

Valentin (Léon), 9e R. M., B. S. infirmier.

2e Embarquement à partir du 25 mars 1955.

Infanterie coloniale.

Adjudant-chef.

Barreau (Edmond), 1re R. M., B. C. S. (méhariste).

3e Embarquement à partir du 25 avril 1955.

A. — **Infanterie coloniale.**

Adjudant-chef.

Soudier (Lucien), 1re R. M., B. E. de comptabilité

Adjudant.

Reaux (Alfred), 1re R. M., B. C. S.

Sergent-major.

Chariot (Alphonse), 9e R. M., B. E. de comptabilité.

B. — **Chancellerie coloniale.**

Adjudant-chef.

Piaud (Pierre), 1re R. M., B. S. de chancellerie (missions itinérantes).

Adjudant.

Robert (Lucien), 1re R. M., B. E. de chancellerie (missions itinérantes).

Sergents-majors.

Roger (Claude), 1re R. M., B. S. de chancellerie (missions itinérantes).
Fiard (Pierre), 1re R. M., B. E. de chancellerie.

4e Embarquement à partir du 25 mai 1955.

Infanterie coloniale.

Sergent-chef.

Lazarrini (Ernest), Maroc, certificat de radio spécialiste.

Sergents.

MÉHARISTES

Sauno (Marc), 10e R. M., C. A. T. 2 trans.
Barraux (Michel), 10e R. M., C. A. T. 2 d'arme et d'armurier.

II. — **POUR SERVIR EN AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE**

Pour servir dans les cadres.

1e Embarquement à partir du 25 mars 1955.

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

COMPTABLES

Adjudant-chef.

Quenel (Edouard), 1re R. M., B. S. de comptabilité.

2e Embarquement à partir du 1er avril 1955.

Télégraphistes coloniaux.

Sergent.

Martaille (André), Tunisie, B. E. tehnique fil.

3e Embarquement à partir du 25 avril 1955.

A. — **Infanterie coloniale.**

Adjudant-chef.

Vasseur (François), 1re R. M., B. E. d'arme.

Sergents-majors.

Stefany (Marcel), 1re R. M., B. E. de comptabilité.
Tergemina (Justin), 1re R. M., C. A. T. 2 d'arme.
Veyeau (Jean), 1re R. M., B. E d'arme.
Plante (Auguste), 9e R. M., C. A. T. 2 d'arme.

Sergents-chefs.

Darmon (Marcel), 1re R. M., B. E. de comptabilité.
Boucher (Henri), 1re R. M., C. A. T. 2 d'arme.

Sergents.

De Rosnay (Philippe), 1re R. M., B. C. S. méhariste.
Faucher (Lucien), 9e R. M., C. A. T. 2 trans.
Taugourdeau (Lucien), 9e R. M., C. A. T. 2 auto-chars.
Avons Saint-Lager (Pierre), 9e R. M., C. A. T. 2 d'arme.
Rosemain (Raoul), 1re R. M., C. A. T. 2 comptabilité.

B. — **Télégraphistes coloniaux.**

Adjudant-chef.

Huillet (Jean), 9e R. M., B. E. exploitation radio.

Adjudant.

Filippi (Vincent), 5e R. M., B. E. exploitation radio.

Sergents-chefs.

Tanlet (Jules), 1re R. M., B. E. chiffreur.
Lefèvre (Yvon), 1re R. M., 251/T. C. A. T. 2 trans.

Sergents.

Dupeyron (Raymond), 4e R. M. (écoles), 295/T. C. A. T. 2 trans.
Morvan (Roger), 9e R. M., 251/T. C. A. T. 2 trans.
Doppia (Hypolite), 1re R. M., B. E. exploitation radio.

C. — Artillerie coloniale.

Adjudant-chef.

Bouquety (Eugène), 1re R. M., B. E. auto.

Maréchal des logis chef.

Cloison (Roger), 1re R. M., B. E. de comptabilité.

D. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

COMPTABLES

Maréchal des logis chef.

Dupont (René), 9e R. M., B. E. de comptabilité.

AUTOS-CHARS

Adjudant-chef.

Thomas (Maurice), 1re R. M., B. E. auto.

Adjudant.

Sylla dit Roux (Albert), 9e R. M., B. S. auto.

Maréchal des logis chef.

Gerphagnon (Eugène), 1re R. M., B. E. auto.

Maréchaux des logis.

Gambini (Jean), 8e R. M., C. A. T. 2 auto.
Le Tallec (Aimé), 5e R. M., C. A. T. 2 auto.

ARMEMENT ET OPTIQUE

Maréchal des logis.

Le Dem (Henri), 9e R. M., C. A. T. 2 de mécanicien d'artillerie.

E. — Agents des corps de troupe.

Adjudants-chefs.

Antonini (Dominique), 1re R. M., B. S. de comptabilité
Deluche (Jean), 1re R. M., B. S. de comptabilité.

Sergent-major.

Consalvi (Pierre), 1re R. M., B. E. de comptabilité.

F. — Chancellerie coloniale.

Adjudant.

Joseph (Ulysse), 1re R. M., B. S. de chancellerie.

Sergents.

Chavret (Raymond), 1re R. M., C. A. T. 2 de chancellerie.
Le Guellec (Alexis), 1re R. M., C. A. T. 2 de chancellerie.

G. — Section des commis et ouvriers d'administration coloniaux.

Sergent-major.

Gamot (Jean), 1re R. M., B. E. bureaux.

Sergents-chefs.

Jezequel (François), 9e R. M., C. A. T. 2 exploitation.
Petiot (Jean), 9e R. M., C. A. T. 2 bureaux.

TAILLEURS

Caporal.

Bordachar (Jean), 1re R. M., C. A. d'ouvrier spécialiste tailleur.

CORDONNIERS

Sergent-chef.

Pose (Paul), 1re R. M., brevet maître ouvrier cordonnier.

HOMME DE TROUPE

Caporal-chef.

Doliques (Paul), 1re R. M., C. A. d'ouvrier spécialiste cordonnier.

4e Embarquement à partir du 25 mai 1955.

A. — Infanterie coloniale.

Adjudant-chef.

Esquian (Gabriel), 10e R. M., B. S. de comptabilité.

Sergents-majors.

Nobili (Charles), Maroc, B. S. d'arme.
Favreau (Georges), 10e R. M., B. S. de comptabilité.

Sergents-chefs.

Corbin (André), 10e R. M., C. A. T. 2 d'arme.
Caviglioli (Raphaël), 10e R. M., C. A. T. 2 d'arme (mécharistе).

Sergents

Laplanche (Yves), Maroc, C. A. T. 2 d'arme.
Farabegoli (Dante), Maroc, C. A. T. 2 d'arme.

B. — Artillerie coloniale.

Maréchal des logis-major.

Tauleygne (André), Maroc, C. A. T. 2 d'arme.

Maréchal des logis.

Dutech (Bernard), Tunisie, C. A. T. 2 auto.

C. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

AUTOS - CHARS

Maréchal des logis chef.

Bothorel (Jean-Pierre), Tunisie, B. S. auto.

ARMEMENT ET OPTIQUE

Adjudant-chef.

Salabert (Henri), 10e R. M., B. S. d'armurier.

Pour servir hors cadres.

4e Embarquement à partir du 25 mars 1955.

Chancellerie coloniale.

Sergent-chef.

Pequegnot (André), 1re R. M., B. S. de chancellerie.

III. — POUR SERVIR AU CAMEROUN

Pour servir hors cadres.

Embarquement à partir du 25 mars 1955.

Section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales.

Sergent-major.

Santry (Maurice), 1re R. M., B. E. secrétaire comptable.

IV. — POUR SERVIR A MADAGASCAR

Pour servir dans les cadres.

1e Embarquement à partir du 25 mars 1955.

A. — Infanterie coloniale.

Adjudant-chef.

Boutin (Gabriel), 1re R. M., B. S. d'arme.

B. — Section des commis et ouvriers d'administration coloniaux.

CORDONNIER

Sergent.

Garcianne (Franck), 9e R. M., C. A. d'ouvrier spécialiste cordonnier.

C. — Section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales.

Adjudant.

Garnier (Georges), 1re R. M., B. S. infirmier.

2e Embarquement à partir du 25 avril 1955.

A. — Infanterie coloniale.

Adjudants.

Nobili (Ange), 1re R. M., B. C. S.
Pallot (Pierre), 4e R. M., B. S. de comptabilité.
Gaussens (Marcel), 1re R. M., B. C. S.
Magnin (Anthony), 5e R. M., C. A. T. 2 d'arme.
Paquemar (Claude), 1re R. M., B. E. d'arme.
Colin (Marcel), 9e R. M., B. C. S.
Buisson (Jean), 9e R. M., B. E. d'arme.
Crombez (Jean), 1re R. M., B. S. de comptabilité.

Sergent-major.

Andreotti (Pierre), 9e R. M., C. A. T. 2 d'arme.

Sergents-chefs.

Vo Ding N'Guyen, T. O. A., C. A. T. 2 d'arme,
Roger (René), 9e R. M., C. A. T. 2 d'arme.
Borderie (André), 5e R. M., B. E. d'arme.
Tessier (Michel), 9e R. M., C. A. T. 2 d'arme.

Sergents.

Berthezene (Gabriel), 1re R. M., C. A. T. 2 d'arme.
Diebling (Marius), 1re R. M., C. A. T. 2 d'arme.
Colleau (Pierre), 9e R. M., C. A. T. 2 d'arme.
Morgan (Roger), 1re R. M., B. E. d'arme.
Cueff (Jean-Pierre), 3e R. M., C. A. T. 2 d'arme.

B. — Blindés coloniaux.

Sergents-chefs.

Meneret (Marc), T. O. A., B. E. arme blindée.
Godel (Jean), T. O. A., B. E. arme blindée.
Tavernier (Fernand), T. O. A., B. E. arme blindée.
Gallis (Daniel), T. O. A., B. E. arme blindée.

Sergents.

Maurer (Jacques), T. O. A., B. E. engins blindés.
Lesage (Jacques), T. O. A., C. A. T. 2 de comptabilité.
Adam (Jules), T. O. A., C. A. T. 2 arme blindée.
Lauriere (André), T. O. A., C. A. T. 2 arme blindée.
Perotti (Jacques), T. O. A., C. A. T. 2 arme blindée.

C. — Télégraphistes coloniaux.

Adjudants.

Jacquemin (Gilbert), 9e R. M., B. E. centre transmissions.
Vuillaume (Georges), 1re R. M., B. E. exploitation radio.

Sergents-chefs.

Salou (Joseph), Tunisie, B. E. exploitation radio.
Picherit (Auguste), Tunisie, B. S. technique fil.
Ludowski (Victor), 1re R. M., B. E. technique radio.

Sergents.

Bechu (Anthime), Tunisie, 251/T, C. A. T. 2 trans.
Chauvet (Antoine), 9e R. M., 293/T, C. A. T. 2 trans.
Valade (Henri), 4e R. M. (écoles), B. E. technique fil.

D. — Artillerie coloniale.

Adjudants.

Masson (Marcel), 1re R. M., B. E. de mécanicien d'artillerie.
Rajimison (Frédéric), 1re R. M., B. E. d'arme.
Cossoul (Pierre), 1re R. M., B. E. d'arme.

Maréchaux des logis chefs.

Thiriet (François), 6e R. M. (écoles), C. A. T. 2 d'arme.
Neris (Victor), 1re R. M., C. A. T. 2 d'arme.

Maréchaux des logis.

Rancoule (Emmanuel), 6e R. M., C. A. T. 2 d'arme et de comptabilité.
Bardollet (Jean-Jacques), 9e R. M., B. E. d'arme.
Lapertot (Maurice), 6e R. M., C. A. T. 2 d'arme.
Blais (Henri), 1re R. M., C. A. T. 2 d'arme.

E. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

COMPTABLES

Adjudant-chef.

Veillard (Maurice), 8e R. M., B. S. de comptabilité.

Maréchaux des logis.

Rousset (Marcel), 1re R. M., C. A. T. 2 de comptabilité.
Didong (Bernardin), 9e R. M., C. A. T. 2 de comptabilité.

CONSTRUCTIONS

Adjudant-chef.

Heno (André), 1re R. M., B. S. de surveillant de travaux.

F. — Agents des corps de troupe.

Adjudant-chef.

Dietrich (François), 1re R. M., B. S. de comptabilité.

G. — Chancellerie coloniale.

Adjudant-chef.

Leulier (René), 1re R. M., B. S. de chancellerie.

Sergent.

Aubin (Toussaint), 1re R. M., C. A. T. 2 de chancellerie.

H. — Section des commis et ouvriers d'administration coloniaux.

Adjudant.

Candelaere (Henri), 1re R. M., B. S. bureaux.

3e Embarquement à partir du 25 mai 1955.

A. — Infanterie coloniale.

Adjudant-chef.

Czilinder (Yvan), Tunisie, B. S. d'arme.

Adjudant.

Luca (Louis), Maroc, B. S. de comptabilité.

Sergent-major.

Conte (Raymond), 10e R. M., C. A. T. 2 d'arme.

Sergents-chefs.

Tabar (Pierre), Maroc, C. A. T. 2 d'arme.
Pechon (William), Maroc, C. A. T. 2 d'arme.
Bourgeois (Jean), 10e R. M., C. A. T. 2 d'arme.

Sergents.

Chauveau (Marcel), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.
Dion (Jean), 10e R. M., 251 trans.
Barge (René), 10e R. M., C. A. T. 2 d'arme.
Vanneson (André), 10e R. M., C. A. T. 2 d'arme.

B. — Artillerie coloniale.

Adjudant.

Metais (Marcel), Tunisie, B. S. d'arme et B. E. de comptabilité.

Maréchal des logis chef.

Cluzel (Sosthène), Tunisie, C. A. T. 2 d'arme.

Maréchal des logis.

Guiltat (Bernard), Maroc, C. A. T. 2 de comptabilité.

C. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

AUTOS-CHARS

Maréchal des logis chef.

Moal (Pierre), Tunisie, B. E. auto.

V. — POUR SERVIR EN COTE FRANÇAISE DES SOMALIS

Pour servir dans les cadres.

1° Embarquement à partir du 25 mars 1955.

A. — Télégraphistes coloniaux.

Sergent.

Mahe (Amédée), 1re R. M., 251/T, C. A. T. 2 trans. C. I. A.

B. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

AUTOS-CHARS

Adjudant-chef.

Kirsch (Louis), 9e R. M., B. E. auto.

ATELIERS GÉNÉRAUX

Adjudant.

Orvoen (Joseph), 9e R. M., B. E. de charron.

Maréchal des logis.

Pucci (Dominique), 1re R. M., C. A. T. 2 d'ajusteur serrurier.

2° Embarquement à partir du 25 avril 1955.

A. — Infanterie coloniale.

Adjudant chef.

Guillaume (André), 1re R. M., B. E. d'arme.

Adjudant.

Gaumont (Roger), 1re R. M., B. E. d'arme.

Sergent-chef.

Rousseau (Henri), 3e R. M., B. E. d'arme.

B. — Musicien.

Adjudant.

Fournier (Michel), 1re R. M., brevet chef fanfare.

C. — Blindés coloniaux.

Adjudant-chef.

Salch (Charles), T. O. A., B. E. arme blindée.

Sergent-chef.

Chatoux (Robert), 1re R. M., B. S. engins blindés.

Sergents.

Clerc (Jean), T. O. A., B. E. arme blindée.
Foulon (Armand), 1re R. M., B. E. arme blindée.
Gay (Marcel), T. O. A., B. E. arme blindée.

D. — Artillerie coloniale.

Maréchal des logis chef

Reux (Marcel), 9e R. M., B. S. d'arme.

E. — Agents des corps de troupe.

Sergent-major.

Cassilde (Jean), 1re R. M., B. S. de comptabilité.

Pour servir « hors cadres ».

1° Embarquement à partir du 25 mars 1955.

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

CONSTRUCTIONS

Maréchal des logis.

Blumero (Jules), 9e R. M., B. E. de surveillant de travaux.

2° Embarquement à partir du 25 avril 1955.

Agents des corps de troupe.

Adjudant-chef.

Dubourg (André), 1re R. M., B. S. de comptabilité.

VI. — POUR SERVIR AUX ANTILLES

Pour servir dans les cadres.

1° Embarquement à partir du 25 avril 1955.

A. — Infanterie coloniale.

Sergent.

Leclerc (Alfred), 3e R. M., C. A. T. 2 d'arme.

B. — Service des matériels et bâtiments coloniaux.

CONSTRUCTIONS

Maréchal des logis chef

Bidar (Frédéric), 9e R. M., B. E. de surveillant de travaux.

2° Embarquement à partir du 25 mai 1955.

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

ARMEMENT ET OPTIQUE

Maréchal des logis chef

Jallais (Robert), Maroc, B. E. de mécanicien d'artillerie.

VII. — POUR SERVIR AU PACIFIQUE

Pour servir dans les cadres.

Embarquement à partir du 25 mars 1955.

Section des commis et ouvriers d'administration coloniaux.

Adjudant.

Boulidor (Ernest), 1re R. M., B. S. bureaux.

CORDONNIERS

Caporal-chef.

Mary (Antoine), 1re R. M., C. A. d'ouvrier spécialiste cordonnier.

VIII. — POUR SERVIR EN EXTREME-ORIENT

Pour servir dans les cadres.

1° Embarquement à partir du 10 mars 1955.

Section des commis et ouvriers d'administration coloniaux.

Adjudant-chef.

Marie-Sainte (Emmanuel), 9e R. M., B. E. bureaux.

Sergents-chefs.

Mechinaud (Angélis), 5e R. M., B. E. exploitation.
Allio (Roger), 2e R. M., B. E. exploitation.

Sergents.

Boreani (Max), 9e R. M., C. A. T. 2 bureaux.
Metz (Robert), 9e R. M., C. A. T. 2 bureaux.
Paradan (Robert), 9e R. M., C. A. T. 2 bureaux.
Randriamimamina (Désiré), 9e R. M., C. A. T. 2 bureaux.
Servant (Claude), 9e R. M., C. A. T. 2 bureaux.
Sonntag (Léon), 9e R. M., C. A. T. 2 bureaux.
Demoris (René), 9e R. M., C. A. T. 2 bureaux.

2e Embarquement à partir du 25 mars 1955.

A. — Agents des corps de troupe.

Adjudants-chefs.

Jullian (Paul), 9e R. M., B. S. de comptabilité.
Gay (Emile), 1re R. M., B. E. de comptabilité.
Amorisson (Raoul), 9e R. M., B. S. de comptabilité.
Mananet (Antoine), 9e R. M., B. S. de comptabilité.
Clavel (Joseph), 9e R. M., B. E. de comptabilité.
Paoli (Hyacinthe), 9e R. M., B. S. de comptabilité.
Lesquer (Jean), 9e R. M., B. S. de comptabilité.

Adjudants.

Sorin (Maximilien), 9e R. M., B. S. de comptabilité.
Salla (Allioune), 9e R. M., B. E. de comptabilité.
Jankowski (Joseph), 1re R. M., B. S. de comptabilité.
Bidault (André), 9e R. M., B. S. de comptabilité.
Souville (Henri), T. O. A., B. S. de comptabilité.
Perraut (André), 1re R. M., B. S. de comptabilité.
Louise-Adèle (Constant), 1re R. M., B. S. de comptabilité.
Vella (Emmanuel), 9e R. M., B. S. de comptabilité.

Sergents-majors.

Ballester (Vincent), 10e R. M., B. E. de comptabilité.
Laliron (Joseph), Maroc, C. A. T. 2 de comptabilité.

Sergent-chef.

Marche (Yves), 9e R. M., B. E. de comptabilité.

B. — Chancellerie coloniale.

Adjudants-chefs.

Delahais (Norbert), T. O. A., B. E. de chancellerie.
Lassalas (Max), 9e R. M., B. S. de chancellerie.
Eyraud (Léon), 1re R. M., B. S. de chancellerie.

Adjudant.

Parizot (Raymond), 1re R. M., B. S. de chancellerie.

Sergent-major.

Razafindrakaola (Jules), 9e R. M., B. S. de chancellerie.

3e Embarquement à partir du 25 avril 1955.

Chancellerie coloniale.

Adjudant-chef.

Capy (Pierre), Maroc, B. S. de chancellerie.

MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

Date du concours pour l'emploi d'agent de constatation stagiaire des douanes et droits indirects.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,

Vu l'arrêté interministériel du 16 février 1955 autorisant en 1955 le recrutement d'agents de constatation stagiaires des douanes et droits indirects;

Vu le décret n° 50-1265 du 6 octobre 1950 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut provisoire du corps d'agents principaux et d'agents de constatation des douanes et droits indirects;

Vu l'arrêté du 12 octobre 1950 relatif aux conditions d'admission et au programme des concours pour l'emploi d'agent stagiaire de constatation de l'administration des douanes et droits indirects;

Vu les propositions du directeur général des douanes et droits indirects;

Sur le rapport du directeur du personnel et du matériel,

Arrête:

Art. 1er. — Sont fixées aux 3 et 4 mai 1955 les dates des épreuves écrites des concours organisés dans les conditions prévues par l'arrêté interministériel du 16 février 1955 pour le recrutement d'agents stagiaires de constatation des douanes et droits indirects.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 février 1955.

Pour le ministre des finances et par délégation:
Le directeur du personnel et du matériel,
RENAUD.

Programme du concours pour l'emploi de stagiaire des trésoreries des territoires d'outre-mer.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 février 1955: page 2056, 1re colonne, article 1er, 7e ligne, au lieu de: « ... aux épreuves d'admissibilité... », lire: « ... aux épreuves obligatoires d'admissibilité... ».

Nomination d'un contrôleur d'Etat.

Par arrêté en date du 21 février 1955, M. Ehrhard (Jean-Pierre-Emile), conseiller référendaire de 2e classe à la cour des comptes, a été nommé contrôleur d'Etat hors classe.

Cette décision a son effet à compter du 31 décembre 1954.

Administration centrale des affaires économiques.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 janvier 1955: page 745, 2e colonne, 16e ligne, au lieu de: « et de 6 mois et 26 jours », lire: « et de 1 mois et 26 jours ».

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret n° 55-60 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des personnels techniques de l'enseignement supérieur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 janvier 1955: page 633, 1re colonne, après: « Vu le décret du 5 janvier 1955 relatif à l'exercice des attributions du président du conseil des ministres pendant l'absence de M. Pierre Mendès-France », ajouter: « Le conseil d'Etat entendu ».

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Création d'un certificat d'aptitude professionnelle dans le département du Tarn.

Par arrêté en date du 8 février 1955, un certificat d'aptitude professionnelle de broderie blanche a été institué dans le département du Tarn.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret n° 54-724 portant règlement général sur la police de la circulation routière (nouveau code de la route).

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 juillet 1954: page 6983, 2e colonne, article 131, 1er alinéa, au lieu de: « Dans le cas où le titulaire d'un permis de conduire a fait l'objet d'une condamnation définitive, à l'occasion de la conduite de son véhicule par application des articles 319 et 320 du code pénal... », lire: « Dans le cas où le titulaire d'un permis de conduire a fait l'objet d'une condamnation définitive, à l'occasion de la conduite de son véhicule par application des articles 319 ou 320 du code pénal... ».

Nomination de membres du comité consultatif des agences de voyages.

Par arrêté en date du 28 janvier 1955, ont été nommés membres du comité consultatif des agences de voyages:

M. Beldame (Pierre), chef de cabinet du directeur général des douanes et des droits indirects, membre titulaire, en remplacement de M. Semini.

M. Hazebroucq (Paul), inspecteur principal des douanes, membre suppléant, en remplacement de M. Barre.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 19 février 1955, Mme Humbert, secrétaire d'administration principal à l'administration centrale du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme, est admise, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté, en application des articles 4 (§ 1er) et 7 (§ 3) du décret du 23 mai 1951 portant code des pensions de retraite (cinquante-neuf ans d'âge, quarante et un ans de services).

Ces dispositions prennent effet au 3 mai 1955.

Aviation civile et commerciale.

Par arrêté du 15 février 1955, les fonctionnaires et agents dont les noms suivent, intégrés dans le corps des ingénieurs de la navigation aérienne, en vertu des dispositions de l'article 4 de la loi n° 55-1312 du 31 décembre 1954, sont titularisés dans les grades, classes et échelons auxquels ils ont été nommés par arrêté du 4 février 1955 (art. 2), aux dates indiquées ci-après:

Ingénieurs généraux de la navigation aérienne.

MM. Girardot (Marcel), 3e échelon, du 1er janvier 1948.
Weiser (René), 1er échelon, du 1er janvier 1948.
Grenier (Joseph), 1er échelon, du 1er janvier 1948.

Ingénieurs en chef de la navigation aérienne.

MM. Gruintgens (Marcel), 2e échelon, du 1er janvier 1948.
Mouchez (Barthélémy), 2e échelon, du 16 février 1949.
Lafon (Charles), 1er échelon, du 1er janvier 1948.
Benard (Roger), 1er échelon, du 1er août 1950.

Ingénieurs ordinaires de la navigation aérienne.

MM. Baldino (Antoine), 1re classe, 1er échelon, du 1er janvier 1948.
Inard (Argence), 2e classe, 3e échelon, du 1er janvier 1948.
Hoerter (Georges), 2e classe, 3e échelon, du 1er janvier 1948.
Tete (Albert), 2e classe, 3e échelon, du 21 novembre 1948.
Laurent (André), 2e classe, 2e échelon, du 1er janvier 1948.
Adam (Charles), 2e classe, 2e échelon, du 1er juillet 1950.
Cour (Pierre), 2e classe, 1er échelon, du 14 août 1948.
Gibrin (René), 3e classe, 4e échelon, du 1er janvier 1948.
Guillevic (Paul), 3e classe, 4e échelon, du 1er mai 1950.
Machenaud (Roger), 3e classe, 4e échelon, du 1er mai 1950.
Guilloux (Jean), 3e classe, 3e échelon, du 1er janvier 1948.
Cabon (Charles), 3e classe, 3e échelon, du 1er janvier 1948.
Desbordes (Raymond), 3e classe, 2e échelon, du 1er janvier 1948.
Kungler (Maurice), 3e classe, 2e échelon, du 1er janvier 1948.
Macelloni (Auguste), 3e classe, 2e échelon, du 1er janvier 1948.
Carour (Paul), 3e classe, 2e échelon, du 1er janvier 1948.
Lansalot-Basou (Léonce), 3e classe, 1er échelon, du 1er février 1948.

L'ancienneté des intéressés dans leurs échelons respectifs demeure celle fixée à l'article 2 de l'arrêté du 4 février 1955.

Institut géographique national.

Par arrêté en date du 10 février 1955, M. Bidan (Louis), ingénieur en chef géographe hors classe, chef de l'annexe de l'institut géographique national au Maroc, est affecté à l'institut géographique national à Paris.

Cette disposition prendra effet à compter du 24 mai 1955.

M. Horlaville (Maurice-Jean), ingénieur en chef géographe hors classe de l'institut géographique national à Paris, est affecté à l'annexe de l'institut géographique national au Maroc, en qualité de chef de cette annexe.

M. Horlaville rejoindra son nouveau poste à partir du 1er mai 1955 et prendra la direction de l'annexe au départ du titulaire actuel.

Ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 10 février 1955, M. Bernard (Paul), ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées, en service détaché auprès de la résidence générale de France au Maroc, a été, à compter du 16 février 1955, réintégré dans son cadre d'origine et affecté pour ordre à l'établissement du matériel des bases aériennes.

Par arrêté du 14 février 1955, M. Outurquin (Pierre), adjoint technique principal des ponts et chaussées de 5e échelon, en service détaché auprès du ministère du logement et de la reconstruction, est maintenu dans la même situation pour cinq ans en vue d'occuper un emploi de reviseur principal de 3e échelon au service départemental de la Somme.

L'effet de cette disposition remontera au 16 novembre 1954.

Par arrêté en date du 14 février 1955, M. Cazes, inspecteur général des ponts et chaussées, a été chargé par intérim de la 17e inspection générale des services des ponts et chaussées (départements d'outre-mer), en remplacement de M. Martin, jusqu'à la fin de la mission de M. Gibert.

Par arrêté du 19 février 1955, M. Genin (René), ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat de 2e classe (ponts et chaussées), attaché, dans le département de la Seine-Maritime, au service des ouvrages d'accostage du port du Havre, est détaché auprès du port autonome du Havre pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 1955.

Service des mines.

Par arrêté en date du 11 février 1955, M. Grodner, ingénieur des mines, chargé du sous-arrondissement minéralogique de Nantes, a été nommé rapporteur adjoint à la commission centrale des automobiles et de la circulation générale en remplacement de M. Clermont.

POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Décret du 15 février 1955 et arrêté du 5 février 1955 portant promotions et nominations dans l'ordre du Mérite postal.

Ces textes sont publiés au numéro 6 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 18 janvier 1955 portant nominations dans l'ordre du Mérite commercial.

Ce texte est publié au numéro 6 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Arrêté du 3 février 1955 portant attribution de la médaille de la Mutualité agricole.

Ce texte est publié au numéro 6 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Prohibition de l'entrée sur le territoire douanier métropolitain de tous carnivores vivants, domestiques et sauvages, en provenance d'Allemagne.

Le ministre de l'agriculture et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu la loi du 21 juin 1898 sur le code rural, et notamment l'article 57;

Vu le décret du 6 octobre 1904 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi;

Vu le décret du 11 juin 1905, et notamment l'article 11;

Vu le décret du 29 novembre 1939 relatif à la prophylaxie des maladies contagieuses des animaux;
Vu le code des douanes;
Vu la loi n° 54-415 du 15 avril 1954 portant fixation du tarif des droits de douane d'importation;
Considérant l'existence de la rage en Allemagne,

Arrêtent:

Art. 1er. — Est prohibée l'entrée sur le territoire douanier métropolitain de tous carnivores vivants, domestiques ou sauvages (nos ex 9, 10 et ex 12 du tarif des douanes), en provenance d'Allemagne.

Art. 2. — Des dérogations aux dispositions du présent arrêté pourront être accordées par le ministre de l'agriculture, sur la demande des importateurs.

Art. 3. — Toutefois, en ce qui concerne les chiens et les chats, une dérogation générale d'importation est donnée sous les réserves ci-après mentionnées:

1° Présentation d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du lieu de provenance, attestant que les animaux:

a) Sont en bon état de santé;
b) Proviennent d'une localité qui, depuis six mois au moins, est indemne de rage et distante de plus de 20 km de tout foyer de cette affection;
c) Ont été vaccinés contre la rage depuis plus de quinze jours et moins de six mois, à l'aide d'un vaccin phéniqué ou formolé;

2° Visite sanitaire favorable assurée par le vétérinaire inspecteur du bureau de douane d'entrée en France.

Art. 4. — Le présent arrêté, qui abroge l'arrêté du 19 novembre 1954, entrera en vigueur à compter du 1er mars 1955.

Art. 5. — Le chef des services vétérinaires et le directeur général des douanes et droits indirects sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 3 février 1955.

Pour le ministre de l'agriculture
et par délégation:
Le chef du cabinet,
JEAN ROUGÉ.

Le secrétaire d'Etat aux finances
et aux affaires économiques,
GILBERT-JULES.

Génie rural.

Par arrêté du 14 février 1955, M. Patrix (Frédéric), ingénieur en chef du génie rural de classe exceptionnelle, est admis à faire valoir ses droits à la retraite par limite d'âge, à compter du 17 avril 1955.

Par arrêté en date du 5 février 1955, MM. Becker (Guillaume), Bengold (Joseph) et Jean (Lucien), ingénieurs des travaux ruraux de 1re classe, sont promus à la classe exceptionnelle de leur grade à compter du 1er janvier 1955.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Arrêté du 31 décembre 1954 portant attribution de la médaille d'honneur des épidémies.

Ce texte est publié au numéro 6 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Décret n° 55-265 portant création d'une caisse de stabilisation des prix du coton en Afrique équatoriale française.

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 février 1955: page 1877, article 2, 20e ligne, et article 13, 2e ligne, au lieu de: « Trésorier-payeur général de l'Afrique équatoriale française... », lire: « Trésorier général de l'Afrique équatoriale française... ».

Administrateurs.

Par arrêté du 23 février 1955, M. Berard (Jean-Louis-Philippe), administrateur en chef de la France d'outre-mer, commissaire de la République par intérim au Togo, est placé dans la position de mission dans la métropole du 16 janvier au 26 février 1955, afin de venir à Paris entretenir le ministre de questions intéressant le Togo.

Agence de la France d'outre-mer.

Par arrêté du 3 février 1955, M. Berard (Jean-Pierre), sous-directeur de 1re classe de l'Agence de la France d'outre-mer, est placé en service détaché auprès du ministère de l'intérieur pour exercer les fonctions de directeur adjoint du cabinet du préfet de police, pour compter du 1er janvier 1955 et pour une durée maximum de cinq ans.

Agriculture.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 4 février 1955, M. Duprez (Jean), ingénieur de 3e classe, 3e échelon, du corps des ingénieurs d'agriculture de la France d'outre-mer, a été maintenu, sur sa demande, dans la position de disponibilité sans traitement, pour un an, à compter du 1er mars 1955, en vue de remplir les fonctions d'ingénieur technique attaché au service de recherches de la Compagnie nord-africaine de l'hyperphosphate Reno pour enquête sur l'application des engrais aux cultures tropicales d'Afrique noire.

Cabinet militaire du haut commissaire de la République en Afrique occidentale française.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 4 février 1955, M. Dumas (Jacques), capitaine aviateur hors cadres, en service au cabinet militaire du haut commissaire de la République en Afrique occidentale française, a été placé dans la position de mission en France pour la période du 10 juillet au 7 octobre 1954.

Génie rural.

Par arrêté du ministre de l'agriculture et du ministre de la France d'outre-mer en date du 4 février 1955, les ingénieurs élèves des services de l'agriculture outre-mer dont les noms suivent, admis à l'école nationale du génie rural, le 1er octobre 1953, sont intégrés dans le corps des ingénieurs du génie rural de la France d'outre-mer en qualité d'ingénieurs élèves pour compter du 1er octobre 1954:

MM. Banel (Guy), Gatel (Claude), Lafosse (Bernard), Lambert (Jean), Leroy (Edmond).

Météorologie nationale.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 4 février 1955, M. Duchaxel (Raoul), ingénieur de 1re classe de la météorologie nationale, mis à la disposition du ministre de la France d'outre-mer pour servir en Afrique équatoriale française, a été placé dans la position de mission du 20 octobre 1954 au 25 octobre 1954, en vue de contrôler le fonctionnement de la protection aérienne sur la ligne Brazzaville—Tananarive, en liaison avec le service météorologique de Madagascar.

Travaux publics, mines et techniques industrielles.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 7 janvier 1955, dans le cadre général des travaux publics, des mines et des techniques industrielles de la France d'outre-mer, ont été inscrits au tableau de nomination prévu à l'article 29 du décret du 15 juillet 1941:

MM. Champclaux (Eugène), Volot (Pierre), adjoints techniques stagiaires.

Les intéressés ont été titularisés dans le cadre général des travaux publics, des mines et des techniques industrielles de la France d'outre-mer au grade d'adjoint technique de 4e classe dans les conditions suivantes:

M. Champclaux (Eugène), pour compter du 4 juin 1954 avec ancienneté du 7 mai 1953 (rappels pour services militaires: 11 mois 22 jours).

M. Volot (Pierre), pour compter du 12 mars 1954 avec ancienneté du 10 mars 1953 (rappels pour services militaires: 1 an 5 mois 8 jours).

En application du dernier alinéa de l'article 36 du décret du 15 juillet 1941, ont été prononcés les premiers avancements automatiques suivants à la 3e classe du grade d'adjoint technique:

M. Champclaux, pour compter du 4 juin 1954 (rappels pour services militaires conservés: 19 jours).

M. Volot, pour compter du 12 mars 1954 (rappels pour services militaires conservés: 5 mois 10 jours).

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 4 février 1955, les dispositions de l'arrêté en date du 8 décembre 1954 portant nomination d'adjoints techniques stagiaires des travaux publics de la France d'outre-mer ont été et demeurent rapportées en ce qui concerne M. Walter (Jean-Louis).

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Arrêté du 24 janvier 1955 portant attribution de récompenses honorifiques pour la propagande en faveur de la caisse nationale d'assurances sur la vie.

Ce texte est publié au numéro 6 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Décret du 10 février 1955 portant nominations dans l'ordre du Mérite combattant (promotion Algérie, territoires d'outre-mer).

Ce texte est publié au numéro 6 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

MINISTERE DE LA MARINE MARCHANDE

Décrets du 3 février 1955 portant promotions et nominations dans l'ordre du Mérite maritime.

Décision du 4 février 1955 portant attribution de médailles pour actes de courage et de dévouement.

Décision du 9 février 1955 portant attribution de la médaille d'honneur des marins du commerce et de la pêche.

Ces textes sont publiés au numéro 6 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

SUSPENSION TEMPORAIRE DE FONCTIONS

Ministère de la justice.

D'un arrêt rendu le 9 février 1955 par la cour d'appel de Besançon, statuant contradictoirement en matière disciplinaire, il appert que Me Jobard (René), agréé près le tribunal de commerce de Besançon, a été condamné à la peine de la suspension pour une durée de trois mois.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Commission de l'agriculture.

Séance du jeudi 24 février 1955.

Présents. — MM. Becquet, Billat, Boscary-Monsservin, Bricout, Briot, Cavelier, Charpentier, Detoeuf, Golvan, Lalle, Loustau, Lucas, Manceau (Robert) (Sarthe), Mouchet, Patria, Pelleray, Rochet (Waldeck), Sesmaisons (de), Thomas (Alexandre) (Côtes-du-Nord), Verneuil.

Excusé. — M. Saint-Cyr.

Réunions de commissions du vendredi 25 février 1955.

Commission de la défense nationale, à dix heures. — Local n° 213.

Commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions, à dix heures quinze. — Local n° 249.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Ordre du jour du mardi 1er mars 1955.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Fixation de l'ordre du jour.

Commission des finances.

1re séance du jeudi 24 février 1955.

Présents. — MM. Alric, Armengaud, Pierre Boudet, Bousch, Chapalain, Coudé du Foresto, Emilien Lieutaud, Litaise, Georges Marrane, Jacques Masteau, de Montalembert, Pellenc, Alex Roubert, Sclafer.

Excusé. — M. Maroger.

Suppléant. — M. Castellani.

2e séance du jeudi 24 février 1955.

Présents. — MM. Alric, Armengaud, Pierre Boudet, Bousch, André Boutemy, Chapalain, Coudé du Foresto, Fléchet, Emilien Lieutaud, Litaise, Georges Marrane, Jacques Masteau, Pellenc, Alex Roubert.

Excusés. — MM. Maroger, de Montalembert.

Convocation de commission.

La commission de la France d'outre-mer se réunira le vendredi 25 février 1955, à quinze heures (local n° 215) :

Echange de vues sur l'opportunité d'une demande de prolongation de délai pour la proposition de loi (n° 549, année 1954) relative à la réorganisation municipale en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Togo, au Cameroun et à Madagascar.

Questions diverses.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 32 du règlement (vice-présidents du Conseil de la République, présidents des commissions et présidents des groupes d'au moins onze membres) est convoquée par M. le président pour le mardi 1er mars 1955, à quinze heures, au local n° 213.

Réunion de commission du vendredi 25 février 1955.

Commission de la France d'outre-mer, à quinze heures. — Local n° 215.

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 1er mars 1955.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion de : *a*) la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Kriegel-Valrimont et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à créer un régime de prestations familiales pour les salariés non fonctionnaires dans les territoires d'outre-mer et les territoires sous tutelle ; *b*) la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Senghor et plusieurs de ses collègues, députés, portant institution d'un régime de prestations familiales au bénéfice des travailleurs salariés dans les territoires et territoires associés relevant du ministère de la

France d'outre-mer. (Nos 61 et 376, année 1954 et 10, année 1955. — M. Bégarra, rapporteur. — Avis de la commission des affaires économiques. — M. Le Brun Kéris, rapporteur. — Avis de la commission des affaires financières. — M. Bernier, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de MM. Bégarra, Belabed, Chekkal Daho et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à créer une cour d'appel à Oran (Algérie). (Nos 135 et 271, année 1953 et 19, année 1955. — M. Bégarra, rapporteur.)

3. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, fixant les tarifs des droits d'expédition des actes de l'état civil en Nouvelle-Calédonie et dépendances. (Nos 331, année 1954 et 32, année 1955. — M. Pialoux, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition présentée par M. Junillon, président de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales au nom de cette commission, tendant à demander au Gouvernement de reclasser les magistrats d'Indochine dans les juridictions ressortissant, soit au ministère de la France d'outre-mer, soit au ministère de la justice, et ce, proportionnellement au nombre desdites juridictions. (Nos 352, année 1954 et 33, année 1955. — M. Boisdon, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de MM. Theetten, Bême et Périer, tendant à demander au Gouvernement de la République française d'aider financièrement et techniquement le gouvernement de l'Etat associé du Cambodge: *a*) pour la réalisation du port maritime de Ream; *b*) pour la modernisation et l'agrandissement du port fluvial de Phnom-Penh. (Nos 335, année 1954 et 12, année 1955. — M. Thonn Ouk, rapporteur. — N° 23, année 1955, avis de la commission des affaires économiques. — M. Theetten, rapporteur, et n° 43, année 1955. — Avis de la commission des affaires financières. — M. Schmitt, rapporteur.)

Affaires financières.

Séance du mercredi 23 février 1955.

Présents: MM. Antonini, Bernier, Cornet, Delmas, Fontanet, Guyard, Léger, Peretti, Reverbori, Schleiter, Theetten, Ya Doumbia. *Suppléants:* M. Antonini de M. Avinin, M. Bernier de M. Cazelles, M. Cornet de M. Gay, M. Delmas de Chiarasini, M. Fontanet de M. Schmitt, M. Léger de M. Rogier, M. Schleiter de M. Hamroun

---

Plan, équipement et communications.

Séance du mercredi 23 février 1955.

Présents: MM. Déde, Duval, Fillon, Fleury, Jacobson, Junillon, Nguyen Duy Thanh. *Suppléants:* M. Déde de M. Rogué, M. Deroux de M. Ahidjo, M. Fillon de M. Lhuillier, M. Fleury de M. Charles, M. Jacobson de M. Iba Zizen, M. Junillon de M. Alduy, M. Duval de M. Bernier, M. Nguyen Duy Thanh de M. Nguyen Van Ty.

Excusés: MM. Castex, Charlier, Gay, Guillabert, Marquet, Repiquet, Roy, Thonn Ouk.

Affaires économiques.

Séance du jeudi 24 février 1955.

Présents: MM. Bégarra, Déde, Dusseaulx (Roger), Polycarpe, Reyt, Theetten, Tran Thien Vang, Troisgros. *Suppléants:* M. Bégarra de M. Reverbori, M. Déde de M. Aubert, M. Roger Dusseaulx de M. Kaouza.

Excusés: MM. Le Brun Kéris, Audu (Jean-Bertrand), Coste, Ramus, Schmitt.

Assistaient en outre à la séance: MM. Hazoumé, Mayaki, Deroux.

Information.

Séance du jeudi 24 février 1955.

Présents: MM. Berthaud (Pierre-Louis), Boucavel, Junillon, Mme Melroux, MM. Mayaki, Riond (Georges). *Suppléants:* MM. Pierre-Louis Berthaud de M. Cuy, M. Junillon de Mme Emilienne Moreau, M. Georges Riond de M. Morel.

Assistait en outre à la séance: M. Cazelles, rapporteur pour avis de la commission des affaires financières

---

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Avis aux candidats au concours d'admission en 1955 à l'école polytechnique.

Les candidats à l'école polytechnique sont informés que les compositions en 1955 commenceront le vendredi 20 mai et se poursuivront sans arrêt jusqu'au jeudi 26 mai inclus.

L'ordre dans lequel seront faites les compositions est celui prévu à la circulaire du 29 octobre 1954 concernant le concours de 1955, portant complément à l'instruction permanente du 17 janvier 1950.

L'instruction permanente et la circulaire complémentaire sont, dès maintenant, en vente à la librairie Vuibert, 63, boulevard Saint-Germain, Paris (5e).

Dans les centres d'examen écrit où le nombre de candidats l'exigera, il pourra y avoir deux séances pour la composition de dessin; la deuxième séance aura lieu le jeudi 26 mai, de quatorze heures à dix-sept heures. Dans ce cas, les candidats seront divisés en deux groupes et le sort décidera celui des deux groupes qui composera le premier.

Les candidats ne doivent avoir ni documents, ni notes, ni accessoires autres que ceux mentionnés explicitement dans l'instruction qui est affichée avant le concours par la commission de surveillance.

Ils ne seront munis que de porte-plume et d'encre, tous les papiers nécessaires étant fournis.

Les candidats n'apporteront les cartons, planches et accessoires nécessaires pour l'épure, le dessin graphique et le dessin d'imitation qu'aux séances prévues pour ces épreuves. Les cartons à dessin doivent être vides.

Dessin d'imitation.

Les candidats au concours de 1955 sont informés qu'ils auront à dessiner, d'après la bosse, une tête de Christ en croix (école d'Auvergne ?) posée soit sur une selle de sculpteur, soit sur une chaise placée sur une table.

Le dessin devra comprendre la totalité du plâtre. Toutes ses parties devront être exécutées à une même échelle, qui devra être aussi grande que le permettront les dimensions de la feuille, moins une marge de deux centimètres.

On emploiera pour cette composition la planche ou le carton qui aura servi pour la composition de géométrie descriptive.

Les modèles nécessaires aux centres de province seront adressés en temps voulu aux proviseurs des lycées de ces centres.

Les établissements qui voudraient se procurer à leurs frais le modèle précité pourront s'adresser directement, à partir de la parution du présent avis, à la maison Lorenzi frères, 19, rue Racine, Paris (6e).

Langues vivantes.

La composition de langue vivante obligatoire (allemand ou anglais) comportera une version (texte de prose assez long, mais de difficulté moyenne) et un thème court — texte facile — avec en renvoi la traduction des mots particulièrement difficiles.

L'emploi d'un dictionnaire sera autorisé pour la version et interdit pour le thème.

La composition de langue vivante facultative est limitée aux langues vivantes: allemand ou anglais (en dehors de celle choisie par le candidat comme langue obligatoire), italien, espagnol, russe. Cette composition consistera en un thème (texte facile de vocabulaire usuel), sans dictionnaire ni lexique.

Instructions spéciales aux candidats du centre de Paris.

Les instructions seront données ultérieurement.

Sursis pour les examens oraux.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions relatives à l'octroi des sursis pour raisons de santé aux examens oraux (art. 21, § C, de l'instruction du 17 janvier 1950).

Remarques importantes.

1° L'usage de la table de logarithmes à cinq décimales et de règles ou cercles à calcul sans formules est autorisé pour toutes les épreuves scientifiques.

L'usage de la règle ou du cercle à calcul et des tables de logarithmes avec formules est interdit;

2° La connaissance de l'instruction permanente du 17 janvier 1950 et de la circulaire complémentaire du 29 octobre 1954 est obligatoire pour tous les candidats; ils ne pourront en aucun cas arguer de leur ignorance des prescriptions qu'elles contiennent.

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

Avis de concours pour le recrutement d'agents stagiaires de constatation des services extérieurs de l'administration des douanes et droits indirects.

Par application des dispositions de l'arrêté interministériel du 16 février 1955, des concours pour l'emploi d'agent de constatation stagiaire des services extérieurs de l'administration des douanes et droits indirects seront organisés les 3 et 4 mai 1955.

Le nombre des emplois mis en compétition est fixé à cinquante-deux répartis comme suit:

Recrutement visé au paragraphe A ci-dessous: vingt-six emplois dont cinq affectés aux candidats du sexe féminin.

Recrutement visé au paragraphe B ci-dessous: vingt-six emplois sans distinction de sexe.

A. — *Concours externe.*

(Alinéa 1er de l'article 3 du décret n° 50-1065 du 6 octobre 1950.)

Peuvent faire acte de candidature les candidats réunissant les conditions suivantes:

1° Etre âgés de plus de dix-huit ans et de moins de vingt-six ans au 1er juillet 1955;

2° Etre titulaires du brevet de fin d'études du premier cycle de l'enseignement secondaire ou du brevet élémentaire de l'enseignemen du premier degré ou d'un diplôme équivalent.

La limite d'âge de vingt-six ans peut être reculée d'un an par enfant à charge en faveur des candidats chefs de famille, et dans la limite maximum de cinq ans, de la durée des services militaires obligatoires ou assimilés.

B. — *Concours interne.*

(Alinéa 2 de l'article 3 du décret n° 50-1065 du 6 octobre 1950.)

Peuvent faire acte de candidature les agents titulaires du service des bureaux et du service des brigades et les auxiliaires temporaires des services centraux et extérieurs de l'administration des douanes et droits indirects âgés de moins de trente ans au 1er juillet 1955 et comptant à la même date deux années au moins de services effectifs dans lesdits services.

La limite d'âge est reculée dans les mêmes conditions que pour les candidats visés au paragraphe A.

Un arrêté du 12 octobre 1950, publié au *Journal officiel* du 15 octobre 1950, fixe les conditions d'admission et le programme des épreuves.

Le registre d'inscription des candidatures sera clos le 26 mars 1955.

Les candidats étrangers à l'administration pourront obtenir la notice relative à ce concours sur simple demande adressée aux directeurs des douanes: à Paris (10e), 14, rue Yves-Toudic, Dunkerque, Lille, Valenciennes, Charleville, Metz, Sarrebruck, Strasbourg, Mulhouse, Besançon, Lyon, Chambéry, Nice, Marseille, Montpellier, Toulouse, Bayonne, Bordeaux, la Rochelle, Nantes, Saint-Malo, Caen, Rouen, le Havre, Boulogne-sur-Mer, Bastia, Alger, Oran, Constantine, Basse-Terre (Guadeloupe), Fort-de-France.

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Avis de concours pour le recrutement de conducteurs de chantier du service des lignes.

Le secrétariat d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones organise, le 7 juillet 1955, un concours pour le recrutement de conducteurs de chantier (personnels placés à la tête d'une équipe d'agents techniques et assurant la répartition et la surveillance des travaux de construction des lignes téléphoniques aériennes et souterraines).

Quarante places sont offertes, dont quatre sont réservées à certains agents des services des affaires allemandes et autrichiennes.

Le concours comprendra les épreuves suivantes: dictée, rédaction, mathématiques, électricité et questions sur les lignes aériennes.

Les listes de candidatures seront closes le 23 mai 1955.

Aucun diplôme n'est exigé.

Les candidats doivent être du sexe masculin et être âgés, au 1er janvier 1955, d'au moins vingt et un ans et de trente ans au plus. La limite d'âge supérieure est reculée d'un temps égal à celui des services militaires obligatoires et, pour les pères de famille mariés ou veufs, d'un an par enfant à charge, sans que ces divers reculs puissent permettre d'accepter les candidats ayant dépassé l'âge de quarante ans au 1er janvier 1955.

Les candidats recueilleront toutes indications utiles auprès des directions des postes, télégraphes et téléphones qui leur fourniront, sur demande, le programme détaillé des épreuves et leur indiqueront les pièces à produire pour constituer leur dossier.

Les dossiers de candidature devront parvenir, au plus tard, le 23 mai 1955:

En province, au directeur des postes, télégraphes et téléphones au chef-lieu du département;

Dans les départements de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, au directeur régional des services postaux de Paris, 140, boulevard du Montparnasse, à Paris (14e).

Avis de concours pour le recrutement d'agents des installations.

Seront ouverts les 25 et 26 juillet 1955 deux concours distincts pour le recrutement d'agents des installations.

L'un pour le cadre métropolitain (deux cent trente places);

L'autre pour les besoins du Maroc (soixante places).

Les candidats de nationalité marocaine bénéficient d'avantages particuliers pour l'attribution des places offertes, dix leur étant réservées.

Les agents des installations sont chargés des travaux de pose et d'entretien des installations d'abonnés au téléphone et de certains travaux d'entretien dans les bureaux centraux téléphoniques.

Ces concours comprennent les épreuves suivantes:

Dictée servant d'épreuve d'orthographe et d'écriture, composition française, mathématiques, électricité, dessin, ainsi qu'une épreuve manuelle (installation électrique simple, petite menuiserie, dégrossissage et perçage d'une pièce de fer).

Les listes de candidatures seront closes le 13 juin 1955.

Aucun diplôme n'est exigé.

Les candidats doivent être du sexe masculin et être âgés, au 1er janvier 1955, de dix-sept ans au moins et de vingt-cinq ans au plus. La limite d'âge supérieure peut être reculée d'un temps égal à celui des services militaires obligatoires et, pour les pères de famille, mariés ou veufs, d'un an par enfant à charge.

Les candidats recueilleront toutes indications utiles auprès des directions des postes, télégraphes et téléphones qui leur fourniront, sur demande, le programme détaillé des épreuves et leur indiqueront les pièces à fournir pour constituer leur dossier.

Les dossiers de candidatures doivent parvenir au plus tard le 13 juin 1955:

En province, au directeur des postes, télégraphes et téléphones au chef-lieu du département;

Dans les départements de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, au directeur régional des services postaux de Paris, 140, boulevard du Montparnasse, Paris (14e).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN-PAUL MARTIN

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	Pays	Devise	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 21 février 1955.	
350 ..	Etats-Unis	1 $ U.S.A	350 ..(1)	.....	.....	349 95	.....
355 90	Canada	1 $ Can.	.....	.....	.....	355 40	.....
164 ..	Côte Fse Somalis	100 F Djib	164 0727	.....	.....	.....	.....
8282 ..	Allemagne occid	100 D Mk	8333 33	8271 ..	8396 ..	8281 ..	8283 ..
700 05	Belgique	100 F b	700 ..	694 75	705 25	700 20	700 05
5031 ..	Danemark	100 c d	5067 22	5029 75	5105 25	5035 ..	5034 ..
974 75	Gde-Bretagne ..	1 liv st	980 ..	972 65	987 45	975 50	975 38
4873 ..	Norvège	100 c n	4900 ..	4863 50	4937 ..	4874 ..	4873 ..
9200 ..	Pays-Bas	100 fl.	9210 32	9141 60	9279 80	9201 ..	9199 50
6715 ..	Suède	100 c s	6765 625	6715 ..	6816 50	6718 ..	6716 ..
7959 ..	Suisse	100 f s	8003 98	7944 ..	8064 ..	7961 ..	7961 ..
1356 25	Autriche	100 sch	1316 15	1330 05	1356 25	1356 25	.....
1001 ..	Egypte	1 liv ég	1005 04	997 ..	1013 ..	1002 ..	.....
56 45	Italie	100 lire	56 022	55 60	56 45	56 45	.....
2788 ..	Mexique	100 pes	2800 ..	2779 ..	2821 ..	2786 ..	.....
1206 75	Portugal	100 esc.	1217 39	1208 25	1226 50	1209 50	1209 ..
4897 50	Tchécoslovaquie	100 kcs	4861 11	4824 50	4897 50	4897 50	.....
117 55	Yougoslavie ...	100 din	116 666	115 70	117 60	.....	.....

Zone C. F. A	100 F C. F. A	200
Zone C. F. P	100 F C. F. P	850
Etats associés du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam ..	100 piastres	1000

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

BILAN AU 31 MARS 1954

ACTIF			Francs.
Caisse			987.608.500
Comptes courants.	Dépôts et consignations	2.281.663.341	
	Caisses d'épargne	8.166.327.130	
	Caisse nationale d'assurances sur la vie	49.811.733	
	Retraites ouvrières	266.055.311	58.410.208.150
	Caisse nationale d'épargne	9.273.216.538	
	Assurances sociales	4.798.656.017	
	Sécurité sociale	33.571.478.380	
Bons du Trésor et valeurs à court terme.	Dépôts et consignations	120.394.491.274	
	Fonds provenant des sociétés mutualistes	4.235.000.000	
	Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne	4.286.000.000	264.877.752.395
	Fonds provenant des caisses d'épargne	135.962.261.121	
	Fonds provenant des cotisations de sécurité sociale	»	
Rentes sur l'Etat et valeurs diverses.	Dépôts et consignations	27.152.992.720	
	Fonds provenant des sociétés mutualistes	2.863.838.626	
	Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne	10.265.798.525	204.384.214.918
	Fonds provenant des caisses d'épargne	164.101.585.047	
Prêts.	Dépôts et consignations	51.981.803.766	
	Fonds provenant des sociétés mutualistes	303.167.056	
	Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne	1.194.791.720	319.532.978.435
	Fonds provenant des caisses d'épargne	263.053.215.893	
Placements immobiliers (dépôts et consignations)			3.543.928.635
Immeubles de la direction générale et de ses succursales			63.447.534
Correspondants. — Préposés, L/C de règlement			1.233.828.102
Comptes d'ordre.	Opérations restant à constater	15.350.667.009	
	Avances sur pensions de l'Etat. — Fonds provenant de la Caisse nationale d'épargne	1.307.749.693	16.715.257.261
	Divers, L/C débiteurs	»	
	Divers	56.840.559	
Charges			1.277.102.263
Total de l'actif			871.026.326.483

Vu et approuvé par la commission de surveillance.
Signé : J. Denais, P. Gabelle, J. Saltes, P. Schweitzer, J. Fougerolle, H. Puget, Ph. Subun et J. Priem.

Vu et vérifié par le membre de la commission, délégué,
Signé : J. Savin.

Le directeur général,
Signé : Fr. Bloch-Lainé.

Pour copie certifiée conforme :
Le secrétaire général,
Signé : H. de Léobardy.

PASSIF

			Francs.
Consignations			34.959.042.837
Dépôts divers			73.315.727.203
Sociétés mutualistes			8.780.287.517
Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne			15.734.497.191
Fonds de réserve de l'épargne-construction			»
Caisses d'épargne ordinaires			572.335.317.958
Epargne-construction			22.906.795
Sécurité sociale			3.528.223.167
Créditeurs divers.	Caisse nationale d'assurances sur la vie	1.383.447.147	
	Caisse nationale d'assurances sur la vie. — Retraites ouvrières	265.455.580	
	Caisse nationale de crédit aux départements et aux communes (en liquidation)	60.171.801	
	Fonds spéciaux institués par la législation sur les accidents du travail	4.876.337.186	
	Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents	13.457.588	
	Caisse des dépôts et consignations d'Alsace et de Lorraine	1.564.929.146	
	Caisse nationale d'épargne	9.841.926.442	
	Fonds spécial de retraites des ouvriers des établissements industriels de l'Etat	5.824.046.778	
	Caisse de retraites de la France d'outre-mer	720.125.662	
	Fonds de prévoyance de l'aéronautique	45.966.676	
	Fonds spécial de garantie pour remboursements de prêts aux invalides de guerre	16.916.650	
	Caisses de sécurité sociale	39.762.532.795	
	Caisses d'assurances sociales	5.128.517.290	
	Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales	6.765.278.004	
	Fonds national de compensation (allocations familiales, loi du 29 juillet 1939)	89.557.588	
	Fonds de liquidation de la gestion spéciale des rentes d'accidents du travail et des entreprises d'assurances	262.381	98.528.486.222
	Fonds communs de majoration des rentes viagères et pensions (lois des 2 août 1949 et 24 mai 1951)	10.009.174.035	
	Subventions allouées aux organismes d'habitations à loyer modéré (art. 30, loi du 8 mars 1949)	»	
	Bonifications d'intérêts pour les sommes provenant d'emprunts émis par les organismes d'habitations à loyer modéré (art. 30, loi du 8 mars 1949)	158.692.121	
	Fonds spécial institué par l'article 46 de la loi du 5 juillet 1942	4.873.898.070	
	Fonds communs de l'allocation logement (art. 102, loi du 1er septembre 1948)	2.811.118.456	
	Fonds de retraites par répartition des Institutions affiliées au G. I. R. R. A., C. D. C.	480.612.361	
	Divers, L/C d'intérêts échus et exigibles	1.385.081.355	
	Remboursements sur prêts et avances effectués pour le compte de l'Etat	708.768.987	
	Prélèvements divers pour le payement d'impôts	4.231.317	
	Produits attribués au Trésor	1.500.000.000	
	Produits de la déchéance trentenaire	954.373	
	Divers, L/C d'avances restituables (immeubles)	99.826.733	
	Provisions pour couverture de risques résultant de l'application de l'ordonnance du 21 avril 1945	77.500.000	
Correspondants. — Préposés, L/C de règlement			24.557.745.254
Comptes d'ordre et divers.	Opérations restant à constater	15.379.775.452	
	Caisse nationale d'épargne, s/c d'avances sur pensions de l'Etat	1.307.749.693	
	Intérêts des bons du Trésor afférents à la deuxième année d'échéance :		
	Dépôts et consignations	827.660.998	
	Fonds provenant des sociétés mutualistes	95.430.077	
	Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne	93.344.765	
	Fonds provenant des caisses d'épargne	1.234.058.327	
	Fonds provenant des cotisations de sécurité sociale	»	19.133.529.242
	Recouvrements sur placements effectués par le fonds commun de travail des caisses d'assurances sociales (décret du 15 mai 1934)	67.626.290	
	Provisions pour le service des bonifications d'intérêts (fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne)	»	
	C. D. C. s/c d'avances pour le payement des bonifications d'intérêts (loi du 1er avril 1898, art. 21)	»	
	Divers	127.883.640	
Comptes de réserve.	Réserve pour fluctuation des cours	10.556.142.105	
	Réserve provisionnelle	830.014.154	
	Réserve immobilière	63.447.534	13.630.081.645
	Fonds d'amortissement des immeubles de placement	380.477.852	
	Réserve spéciale pour opérations de crédit à moyen ferme	1.800.000.000	
Produits.	Dépôts et consignations	1.727.824.855	
	Fonds provenant des sociétés mutualistes	81.226.765	
	Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne	29.538.148	
	Fonds provenant des caisses d'épargne	4.661.801.687	6.500.391.455
	Fonds provenant des cotisations de sécurité sociale	»	
	Fonds de réserve de l'épargne-construction	»	
	Fonds provenant de l'épargne-construction	»	
Total du passif			871.036.326.483

BANQUE DE FRANCE

SITUATION HEBDOMADAIRE

		AU 17 FEVRIER 1955	AU 10 FEVRIER 1955
ACTIF			
Encaisse or		201.281.591.426 »	201.281.591.426 »
Disponibilités à vue à l'étranger et avoirs à l'Union Européenne de Paiements		65.408.039.481 »	64.151.591.189 »
Monnaies divisionnaires		11.208.286.976 »	11.513.543.370 »
Comptes courants postaux		28.043.600.899 »	26.854.137.548 »
Avances au Fonds de stabilisation des changes (1)		181.800.000.000 »	176.500.000.000 »
Bon du Trésor négociable : Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque nationale de Belgique		3.849.111.743 »	3.849.111.743 »
Prêts sans intérêts à l'Etat (2)		50.000.000.000 »	50.000.000.000 »
Avances provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 (3)		426.000.000.000 »	426.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (4)		190.000.000.000 »	190.000.000.000 »
Avances spéciales à l'Etat (5)		109.700.000.000 »	138.500.000.000 »
Portefeuille d'escompte :			
Effets escomptés sur la France	581.248.043.396 »		
Effets escomptés sur l'étranger	179.290.061 »		
Effets garantis par l'office des céréales (6)	43.857.029.370 »	1.117.338.711.806 »	1.104.781.458.081 »
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme	492.054.378.979 »		
Effets négociables achetés en France (7)		159.797.875.300 »	195.705.585.137 »
Avances à 30 jours sur effets publics		9.429.700.000 »	15.810.280.000 »
Avances sur titres		8.421.501.960 »	8.559.507.423 »
Avances sur or		»	»
Hôtel et mobilier de la Banque		4.000.000 »	4.000.000 »
Rentes pourvues d'affectations spéciales (8)		112.980.750 »	112.980.750 »
Effets en cours de recouvrement		27.438.606.185 »	18.553.830.885 »
Divers		48.038.090.013 »	48.457.813.250 »
Total		2.637.872.159.539 F	2.680.638.463.802 F
PASSIF			
Engagements à vue :			
Billets au porteur en circulation		2.456.397.827.835 »	2.502.036.809.539 »
Comptes courants créditeurs :			
Compte courant du Trésor public	28.573.643 »		
Comptes courants des accords de coopération économique	136.605.437 »		
Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères	47.523.593.266 »	110.300.940.331 »	112.223.332.888 »
Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue	62.612.167.985 »		
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (9)		307.824.529 »	307.824.529 »
Réserves mobilières légales (10)		22.105.750 »	22.105.750 »
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Divers		70.656.961.094 »	65.861.891.115 »
Total		2.637.872.159.539 F	2.680.638.463.802 F

(1) (Convention du 27 juin 1949)

(2) (Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 13 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947).

(3) (Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944).

(4) (Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947, convention du 22 janvier 1953 approuvée par la loi du 23 janvier 1953).

(5) (Convention du 11 juillet 1953 approuvée par la loi du 11 juillet 1953).

(6) (Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941).

(7) (Décret du 17 juin 1938).

(8) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

(9) (Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897)

(10) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

Certifié conforme aux écritures :
Le Gouverneur,
W. BAUMGARTNER

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	3 0/0
Avances sur titres	4 1/2 0/0
Avances à 30 jours	3 0/0
Achat des effets publics dont l'échéance n'excède pas trois mois	3 0/0

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

ENERGIE ELECTRIQUE DU MAROC

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2 MILLIARDS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 280, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS (7e)

Registre du commerce: Seine 55-B 999.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 3 3/4 0/0 avril 1945 de 5.000 F nominal, la société Energie électrique du Maroc a utilisé en totalité par le rachat en Bourse d'obligations au-dessous du pair, compte tenu de la fraction courue du coupon, la somme de 3.500.000 F, consacrée à l'amortissement de l'emprunt pour la période du 16 avril 1954 au 15 avril 1955.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort pour cet amortissement.

Société Nouvelle des ETABLISSEMENTS DECAUVILLE Aîné

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 258.330.000 F

SIÈGE SOCIAL: 66, RUE DE LA CHAUSSÉE-D'ANTIN, PARIS

Registre du commerce: Seine n° 54-B 6875.

Avis aux porteurs d'obligations 4 0/0 1946.

MM. les obligataires sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse les 1.220.000 F capital nominal d'obligations 4 0/0 1946 prévus au tableau d'amortissement.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont également été effectués par voie de rachats en Bourse.

INDOCHINE 3 0/0 1909

Liste des 820 numéros d'obligations de 500 F sorties au tirage du 11 février 1955 et remboursables à partir du 1er avril 1955.

351 à 360 — 1.721 à 1.730 — 3.901 à 3.910 — 4.011 à 4.020 — 7.731 à 7.740 — 8.001 à 8.010 — 8.181 à 8.190 — 8.751 à 8.760 — 10.301 à 10.310 — 10.851 à 10.860 — 11.611 à 11.620 — 13.891 à 13.900 — 16.401 à 16.410 — 17.261 à 17.270 — 18.861 à 18.870 — 18.911 à 18.920 — 19.461 à 19.470 — 22.261 à 22.270 — 23.121 à 23.130 — 23.851 à 23.860 — 25.071 à 25.080 — 26.851 à 26.860 — 29.481 à 29.490 — 29.761 à 29.770 — 30.221 à 30.230 — 31.001 à 31.010 — 34.161 à 34.170 — 39.131 à 39.140 — 39.731 à 39.740 — 42.271 à 42.280 — 45.151 à 45.160 — 45.171 à 45.180 — 46.881 à 46.890 — 47.401 à 47.410 — 48.491 à 48.500 — 49.011 à 49.020 — 51.161 à 51.170 — 54.131 à 54.140 — 57.921 à 57.930 — 58.501 à 58.510 — 58.681 à 58.690 — 59.481 à 59.490 — 60.371 à 60.380 — 60.891 à 60.900 — 61.481 à 61.490 — 61.531 à 61.540 — 63.551 à 63.560 — 65.951 à 65.960 — 69.721 à 69.730 — 69.921 à 69.930 — 73.671 à 73.680 — 75.041 à 75.050 — 75.651 à 75.660 — 77.341 à 77.350 — 77.451 à 77.460 — 78.071 à 78.080 — 81.251 à 81.260 — 81.281 à 81.290 — 81.411 à 81.420 — 81.461 à 81.470 — 83.401 à 83.410 — 84.651 à 84.660 — 85.681 à 85.690 — 87.901 à 87.910 — 94.281 à 94.290 — 94.971 à 94.980 — 95.461 à 95.470 — 96.621 à 96.630 — 97.051 à 97.060 — 103.691 à 103.700 — 104.211 à 104.220 — 105.441 à 105.450 — 105.581 à 105.590 — 106.501 à 106.510 — 106.871 à 106.880 — 107.521 à 107.530 — 107.661 à 107.670 — 109.751 à 109.760 — 111.781 à 111.790 — 115.141 à 115.150 — 116.721 à 116.730 — 117.511 à 117.520.

La liste des numéros d'obligations amorties à des précédents tirages et restant à rembourser a été insérée au *Journal officiel* du 11 septembre 1954, page 8789.

ETABLISSEMENTS MERLIN ET GERIN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.120.800.000 F

SIÈGE SOCIAL: RUE HENRI-TARZE, A GRENOBLE

R. C.: Grenoble n° 9297.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 240 obligations 4 0/0 1945 dont le dixième amortissement est fixé au 15 avril 1955.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en mars 1955.

Les amortissements précédents ont été réalisés par voie de rachats en Bourse.

Compagnie Française des Produits LIEBIG

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 150.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 36, RUE SAINT-DENIS, AUBERVILLIERS (SEINE)

R. C.: Seine n° 115846 B.

Obligations 6 1/2 0/0 1951 de 10.000 F.

LISTE NUMERIQUE

Des obligations amorties au tirage du 2 février 1955 et remboursables à partir du 15 mars 1955 à 10.000 F;

Des obligations amorties aux tirages antérieurs parmi lesquelles figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
26 à 101	52	1.035 à 117	53
413 à 502	53	2.318 à 406	54

NOTA. — Pour parfaire l'amortissement au 15 mars 1955, la société a procédé au rachat en Bourse de 38 obligations.

Manufacture Française des Biscuits VENDROUX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 32.500.000 F

SIÈGE SOCIAL: 98, BOULEVARD VICTOR-HUGO, A CALAIS (PAS-DE-CALAIS)

R. C.: Calais n° 1380.

Bons 6 1/2 0/0 1951 de 10.000 F.

LISTE NUMERIQUE

Des bons amortis au tirage du 4 février 1955 et remboursables à partir du 15 mars 1955 à 10.000 F;

Des bons amortis aux tirages antérieurs parmi lesquels figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉE de remboursement.
474 à 576	53	577 à 676	54	814 à 915	55

NOTA. — Pour parfaire l'amortissement au 15 mars 1955, la société a procédé au rachat en Bourse de quatre bons.

ETABLISSEMENTS NICOLAS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1 MILLIARD 50 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 2, RUE DE VALMY, A CHARENTON-LE-PONT (SEINE)

R. C. : Seine n° 54-B 6623.

Obligations 5 0/0 1941.

Quatorzième année d'amortissement.

Liste numérique des 423 obligations 5 0/0 1941 sorties au tirage au sort du 10 février 1955 et de celles non remboursées sorties aux tirages antérieurs.

Les nombres portés dans la colonne en regard des numéros indiquent l'année d'échéance du remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
21	55	1.830	55	3.516	55
41	55	1.891	55	3.556	55
54	55	1.961	53	3.616	55
130	53	2.005	55	3.666	55
143	53	2.063	55	3.740	52
198	54	2.067	55	3.769	55
236	53	2.069	55	3.798	55
382	55	2.107	55	3.823	55
401	53	2.132	55	3.841	55
442	55	2.135	54	3.848	55
462	55	2.168	55	3.878	53
470	54	2.173	55	3.886	54
472	53	2.242	54	3.905	55
487	55	2.256	55	3.931	55
495	54	2.262	55	3.935	55
498	54	2.267	55	3.951	55
503	54	2.339	55	3.957	55
510	55	2.343	55	3.999	55
530	55	2.359	55	4.028	55
561	54	2.371	55	4.029	55
606	55	2.372	55	4.035	54
620	55	2.374	55	4.051	54
695	55	2.413	55	4.076	55
698	55	2.471	55	4.082	55
757	54	2.476	55	4.103	54
759	55	2.500	54	4.164	53
778	55	2.526	53	4.165	53
814	55	2.630	53	4.190	53
818	55	2.663	55	4.214	55
825	55	2.684	55	4.228	55
860	55	2.705	53	4.255	55
867	55	2.725	53	4.278	54
882	55	2.726	54	4.283	55
893	55	2.733	55	4.285	55
916	55	2.752	54	4.317	55
958	55	2.807	55	4.462	55
964	54	2.860	55	4.474	55
999	54	2.841	55	4.481	55
1.026	55	2.866	55	4.487	55
1.030	55	2.901	54	4.492	55
1.121	55	2.913	55	4.494	55
1.125	54	2.914	55	4.500	55
1.168	55	2.932	55	4.511	55
1.183	55	2.937	55	4.528	55
1.184	55	2.969	54	4.555	55
1.208	54	2.972	55	4.564	54
1.209	55	2.976	55	4.632	54
1.213	50	3.030	55	4.649	55
1.240	53	3.038	55	4.674	54
1.261	55	3.057	54	4.681	55
1.264	55	3.064	54	4.687	55
1.305	55	3.081	55	4.708	54
1.324	55	3.096	55	4.720	55
1.327	54	3.116	47	4.726	55
1.339	55	3.127	55	4.800	55
1.363	55	3.154	54	4.839	46
1.364	55	3.158	55	4.905	55
1.380	55	3.175	53	4.921	54
1.394	55	3.184	55	4.969	55
1.469	55	3.203	55	4.974	55
1.471	55	3.208	54	4.978	55
1.485	54	3.212	55	5.048	55
1.491	55	3.216	55	5.070	54
1.551	55	3.245	55	5.094	55
1.577	55	3.284	55	5.112	55
1.588	55	3.293	55	5.203	55
1.611	55	3.319	54	5.232	55
1.628	55	3.327	55	5.233	54
1.669	55	3.333	55	5.240	55
1.678	55	3.349	55	5.251	55
1.752	55	3.369	55	5.252	54
1.819	55	3.384	55	5.286	53
1.836	55	3.456	55	5.302	55
1.862	55	3.492	55	5.329	55
5.362	54	7.193	55	9.277	55
5.367	55	7.210	55	9.285	55
5.379	55	7.216	54	9.289	55
5.383	55	7.244	54	9.331	54
5.396	55	7.245	55	9.333	53
5.410	55	7.246	55	9.360	52
5.411	53	7.255	55	9.361	55
5.418	55	7.261	55	9.377	54
5.440	55	7.268	55	9.384	55
5.445	55	7.296	55	9.422	55
5.448	55	7.302	55	9.433	55
5.451	55	7.311	55	9.467	55
5.472	55	7.329	55	9.477	55
5.534	55	7.361	54	9.552	55
5.541	55	7.410	55	9.629	55
5.553	55	7.414	55	9.641	55
5.557	55	7.476	55	9.648	55
5.561	55	7.504	55	9.658	55
5.580	55	7.506	55	9.679	55
5.661	55	7.525	55	9.692	55
5.676	55	7.538	55	9.696	55
5.733	55	7.704	54	9.723	55
5.767	55	7.709	55	9.762	55
5.769	55	7.793	55	9.772	54
5.781	54	7.895	55	9.824	55
5.788	54	7.916	55	9.907	49
5.837	55	7.942	55	9.909	53
5.842	55	7.962	55	9.949	54
5.848	55	7.966	54	9.953	55
5.872	55	7.968	55	9.961	55
5.873	55	8.019	55	9.971	55
5.890	54	8.026	55	10.058	52
5.889	55	8.037	55	10.064	54
5.924	55	8.082	55	10.065	54
5.937	55	8.086	55	10.096	54
5.981	54	8.087	55	10.098	55
6.006	55	8.109	54	10.114	53
6.008	53	8.124	55	10.127	55
6.013	53	8.133	55	10.132	55
6.015	55	8.292	54	10.159	55
6.017	55	8.234	55	10.233	54
6.042	55	8.276	55	10.239	54
6.043	51	8.280	55	10.262	55
6.055	55	8.289	54	10.267	55
6.056	55	8.293	54	10.312	55
6.068	55	8.300	55	10.338	55
6.075	54	8.316	55	10.339	55
6.090	55	8.331	55	10.357	55
6.095	55	8.334	50	10.423	55
6.099	53	8.373	53	10.475	55
6.148	55	8.421	55	10.499	55
6.157	53	8.438	54	10.520	55
6.201	55	8.453	54	10.536	55
6.211	55	8.485	55	10.547	55
6.230	55	8.519	55	10.555	55
6.258	54	8.562	55	10.563	55
6.267	55	8.563	55	10.565	55
6.284	55	8 587	55	10.566	55
6.289	54	8.628	55	10.579	54
6.313	55	8.662	55	10.660	55
6.397	55	8.668	55	10.666	55
6.406	55	8.689	55	10.724	55
6.427	55	8.703	54	10.759	55
6.479	55	8.705	53	10.762	55
6.481	55	8.739	55	10.766	55
6.495	55	8.773	55	10.783	53
6.502	54	8.807	55	10.805	55
6.512	55	8.823	55	10.821	55
6.519	55	8.826	55	10.831	55
6.565	54	8.838	55	10.835	55
6.650	55	8.840	49	10.844	54
6.656	55	8.843	54	10.889	55
6.662	55	8.847	54	10.901	53
6.735	55	8.866	55	10.912	55
6.810	55	8.903	55	10.917	53
6.811	55	8.907	55	10.918	53
6.864	55	8.949	55	11.023	55
6.870	55	8.954	55	11.060	55
6.879	55	8.973	55	11.071	54
6.883	55	8.975	53	11.081	55
6.894	55	8.987	55	11.095	55
6.906	55	9.079	55	11.115	55
6.951	54	9.081	55	11.153	54
6.971	55	9.109	55	11.162	55
6.994	55	9.141	55	11.193	55
7.015	55	9.198	55	11.209	53
7.061	54	9.210	51	11.238	55
7.094	55	9.233	55	11.241	55
7.095	55	9.235	55	11.289	54
7.107	55	9.247	55	11.309	55
7.112	55	9.250	55	11.387	54
7.140	55	9.271	55	11.401	54
7.149	55	9.273	55	11.413	55
7.186	55	9.275	54	11.422	55

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
11.424	50	11.703	55	12.103	55
11.426	47	11.722	55	12.149	55
11.427	51	11.742	55	12.162	55
11.431	54	11.748	55	12.197	55
11.439	55	11.756	55	12.208	55
11.467	55	11.781	55	12.224	55
11.501	55	11.794	53	12.252	55
11.503	55	11.816	55	12.270	55
11.532	53	11.825	55	12.311	55
11.545	55	11.864	55	12.332	55
11.577	55	11.933	55	12.339	55
11.588	54	11.972	55	12.346	55
11.595	52	11.981	54	12.405	55
11.635	53	12.049	55	12.406	55
11.652	55	12.061	55	12.469	55
11.668	55	12.065	55	12.486	55
11.672	55	12.077	55	12.493	55
11.688	55	12.088	55	12.497	55
11.695	54				

Les 423 obligations sorties au tirage au sort du 10 février 1955 seront remboursables au pair de 2.000 F à partir du 15 mars 1955, coupon 29 attaché.

Les numéros sortis au tirage au sort du 8 février 1945 sont remboursables au pair de 2.000 F depuis le 15 mars 1945, coupon 9 attaché.

Les numéros sortis au tirage au sort du 6 février 1946 sont remboursables au pair de 2.000 F depuis le 15 mars 1946, coupon 11 attaché.

Les numéros sortis au tirage au sort du 19 février 1947 sont remboursables au pair de 2.000 F depuis le 15 mars 1947, coupon 13 attaché.

Les numéros sortis au tirage au sort du 11 février 1948 sont remboursables au pair de 2.000 F depuis le 15 mars 1948, coupon 15 attaché.

Les numéros sortis au tirage au sort du 9 février 1949 sont remboursables au pair de 2.000 F depuis le 15 mars 1949, coupon 17 attaché.

Les numéros sortis au tirage au sort du 8 février 1950 sont remboursables au pair de 2.000 F depuis le 15 mars 1950, coupon 19 attaché.

Les numéros sortis au tirage au sort du 14 février 1951 sont remboursables au pair de 2.000 F depuis le 15 mars 1951, coupon 21 attaché.

Les numéros sortis au tirage au sort du 14 février 1952 sont remboursables au pair de 2.000 F depuis le 15 mars 1952, coupon 23 attaché.

Les numéros sortis au tirage au sort du 12 février 1953 sont remboursables au pair de 2.000 F depuis le 15 mars 1953, coupon 25 attaché.

Les numéros sortis au tirage au sort du 10 février 1954 sont remboursables au pair de 2.000 F depuis le 15 mars 1954, coupon 27 attaché.

Les remboursements sont effectués chez: la Banque de l'Union parisienne, 6 et 8, boulevard Haussmann, à Paris; à la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, à Paris; à l'Union des mines, 9, rue Louis-Murat, à Paris; à la Société nouvelle de la Compagnie algérienne de crédit et de banque, 50, rue d'Anjou, à Paris; à la Société marseillaise de crédit, 75, rue de Paradis, à Marseille; au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue Cambon, à Paris, et dans les agences et succursales de ces établissements, ainsi que chez leurs correspondants.

NOTA. — Les Etablissements Nicolas, usant de la faculté qu'ils se sont réservée lors de l'émission de ces obligations, ont racheté en Bourse, annulé et rattaché à la souche 71 obligations 5 0/0 1941 qui, avec les 423 titres sortis au tirage du 10 février 1955, forment le total de 494 prévu au tableau d'amortissement pour 1955.

Société pour le Forgeage et l'Estampage des Alliages Légers
(F. O. R. G. E. A. L.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 150.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 23 *bis*, RUE BALZAC, A PARIS

Obligations de 5.000 F 4 0/0 1944.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a utilisé entièrement par rachats en Bourse la totalité de la onzième annuité d'amortissement prévue par le tableau pour l'année 1954-1955, échéance du 1er avril 1955.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les titres sortis aux tirages antérieurs ont tous été présentés au remboursement.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Jean-Louis-Jules Bloch, commerçant, demeurant à Paris (16e), 51, rue de Passy, né le 26 octobre 1913 à Paris, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses fils mineurs, Michel-Raymond, né à Brest le 15 mai 1937, et Jean-Claude-Jacques, né à Neuilly-sur-Seine le 20 mars 1947, et de tous autres enfants à naître, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique le nom de Barrault.

M. Salomon (Maurice-Félix), né à Rabat (Maroc) le 1er décembre 1921, demeurant à Rabat (Maroc), agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son fils mineur, Gérard, né à Paris le 28 avril 1949, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Larroque.

AVIS DIVERS

Compagnie des Forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.470.608.000 F

SIÈGE SOCIAL: 19, RUE DE LA ROCHEFOUCAULD, PARIS (9e)

Registre du commerce: Seine n° 50987 B.

Les obligations 3 1/2 0/0 de 5.000 F nominal, émises en avril 1915, numéros compris entre 1 et 40000, démunies de coupons et restant en circulation seront échangées, titre pour titre, avec conformité de numéros, contre de nouvelles obligations 3 1/2 0/0 de 5.000 F nominal, coupon annuel n° 21, à l'échéance du 15 octobre 1955, et suivants attachés.

Cet échange s'effectuera à partir du lundi 7 mars 1955, au siège social de notre compagnie, 19, rue de La Rochefoucauld, à Paris, ainsi qu'aux guichets des sièges et agences de France du Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS
(Décret du 16 août 1901.)

25 janvier 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Union des camps et relais de la jeunesse.** But: créer, équiper, gérer, contrôler en France toute installation pouvant être mise à la disposition de la jeunesse; favoriser la pratique du plein air au plus grand nombre de jeunes Français et les aider pour l'organisation de leurs vacances. Siège social: 9, rue Humblot, Paris.

25 janvier 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Comité d'aide aux sans logis de la ville de Sucy-en-Brie.** But: assurer un logement décent aux personnes sans logis. Siège social: 2, rue Guy-Môquet, Sucy-en-Brie (Seine-et-Oise).

27 janvier 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Bône. **Club des Jeunes.** But: pratique d'activités de plein air et d'ordre culturel. Siège social: angle rues Vigo et Debussy, Bône (Constantine).

28 janvier 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Jonzac. **Arts et Loisirs.** But: développer l'éducation artistique des jeunes et procurer à tous les ruraux de saines distractions. Siège social: école publique de Saint-Sorlin-de-Conac (Charente-Maritime).

28 janvier 1955. Déclaration à la préfecture de Versailles. **Foyer des jeunes de Sannois.** But: procurer aux jeunes de Sannois des possibilités culturelles et de détente leur permettant d'occuper leurs loisirs, de développer leur personnalité et leur sens de la vie. Siège social: 13, rue du Maréchal-Joffre, Sannois.

29 janvier 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Association intercommunale enseignement agricole et ménager rural.** But: centre de liaison par la création d'une bibliothèque rurale et d'un secrétariat de renseignements ruraux. Siège social: mairie de Saint-Lambert-des-Levées (Maine-et-Loire).

29 janvier 1955. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Comedia-Club de Pontorson.** But: organisation de fêtes locales. Siège social: chez M. Rebillon, Pontorson (Manche).

29 janvier 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **Tennis-Club couvert de Calais.** But: pratique des exercices physiques et notamment du tennis. Siège social: 12, rue Aristide-Briand, Calais (Pas-de-Calais).

29 janvier 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Union syndicale des industries allumettières privées de l'Union française.** But: grouper les industries allumettières privées établies sur les territoires de l'Algérie, d'outre-mer, des colonies françaises, pays de protectorat et tous territoires de l'Union française non soumis à la législation établissant un monopole de fabrication des allumettes; étude de toutes questions touchant à l'industrie et au commerce des allumettes et toutes acivités s'y rattachant; défense des intérêts professionnels des entreprises ayant ces activités; création de tous organismes communs pouvant les encourager ou les aider; organisation de tous moyens d'action et toutes interventions auprès des pouvoirs publics, et plus généralement tout ce qui est susceptible, de façon directe ou indirecte, de servir l'objet ainsi défini. Siège social: 74, rue Saint-Lazare, Paris.

31 janvier 1955. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Association sportive de la poudrerie d'Angoulême.** But: pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: poudrerie d'Angoulême.

1er février 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. **Association sportive Thiers-Escaupont.** But: pratique des exercices physiques et notamment du football-association; créer entre tous ses membres des liens d'amitié et de bonne camaraderie. Siège social: rue Jean-Jaurès, Bruay-Thiers (Nord).

2 février 1955. Déclaration à la préfecture de l'Yonne. **Amicale républicaine des paysans de l'Yonne.** But: culture populaire; formation professionnelle; recherche et vulgarisation du progrès technique, social et économique en agriculture. Siège social: chez M. Marius Jouan, Chichery.

2 février 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Service social des géomètres experts.** But: resserrer les liens matériels et moraux entre les adhérents employeurs et employés; développer l'esprit de solidarité et d'entr'aide; coordonner l'action des différentes institutions sociales et médico-sociales et en promouvoir le cas échéant; étudier et souscrire à leur profit tous régimes de prévoyance et d'assurances en général; apporter à tous l'aide matérielle et morale dont ils peuvent avoir besoin dans toutes les circonstances difficiles; assurer la liaison avec tous organismes sociaux. Siège social: Maison du Géomètre, 3, rue Joseph-Granier, Paris.

3 février 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Brive. **Association familiale rurale de Donzenac.** But: étude et défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: mairie de Donzenac (Corrèze).

3 février 1955. Déclaration à la préfecture de la Charente-Maritime. **Vélocc-Club charronnais.** But: pratique du cyclisme. Siège social: salle basse de la mairie, Charron.

3 février 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Amicale sportive féminine de basket de Chanas.** But: pratique du basket-ball à Chanas et compétitions. Siège social: café Magnat, Chanas (Isère).

3 février 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Sens. **Amicale sportive des sapeurs-pompiers de Serbonnes.** But: pratique des sports; manifestations sportives; entraînement sportif et professionnel des sapeurs-pompiers de la commune. Siège social: mairie de Serbonnes (Yonne).

3 février 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Association amicale des anciens et anciennes élèves du cours Saint-Dominique.** But: regrouper les anciens élèves du cours et entr'aide aux élèves le fréquentant. Siège social: 9, villa Saint-Jacques, Paris.

4 février 1955. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Comité des fêtes de Joué-Etiau.** But: préparer, organiser, financer les fêtes de la commune. Siège social: mairie de Joué-Etiau.

4 février 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Loches. **Cantine autonome des écoles publiques d'Yzeures-sur-Creuse.** But: sauvegarder la santé des enfants des écoles publiques et leur permettre de prendre un bon repas à midi. Siège social: école publique d'Yzeures-sur-Creuse (Indre-et-Loire).

4 février 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Stade pleudihennais.** But: pratique de l'éducation physique et des sports et préparation militaire. Siège social: mairie de Pleudihen (Côtes-du-Nord).

4 février 1955. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. **Amicale laïque de Lacropte.** But: défendre, développer et prolonger l'école. Siège social: école publique de Lacropte.

4 février 1955. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Office du bâtiment et des travaux publics du département des Hautes-Pyrénées.** But: coordonner les études, faciliter la tâche des syndicats d'architectes, d'entrepreneurs et techniciens des Hautes-Pyrénées, servir de conseiller technique bénévole aux collectivités publiques. Siège social: chambre de commerce des Hautes-Pyrénées, 3, cours Gambetta, Tarbes.

4 février 1955. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **La Tapageuse.** But: pratique du sport des boules, jeu de piétanque Siège social: café des Fleurs, Villeneuve-les-Maguelone.

4 février 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Claude. **Ski-Club Morbier-Bellefontaine.** But: pratique du ski. Siège social: hôtel de la Route-Blanche, Morbier (Jura).

5 février 1955. Déclaration à la préfecture des Landes. **Les Rollelots de Benquet.** But: développer les activités d'éducation populaire. Siège social: école de garçons de Benquet.

5 février 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Lunéville. **Union Saint-Gérard.** But: promouvoir et favoriser l'éducation populaire de ses associés. Siège social: chez M. Picard, 4, rue d'Alsace, Sommerviller (Meurthe-et-Moselle).

5 février 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. Fanfare de la commune de Saint-Vaast-d'Equiqueville **La Fraternelle.** But: faire des élèves musiciens afin de former une fanfare. Siège social: mairie de Saint-Vaast-d'Equiqueville (Seine-Maritime).

5 février 1955. Déclaration à la préfecture des Hautes-Alpes. **Association des combattants de la résistance haut-alpine.** But: resserrer les liens de camaraderie qui existaient pendant la clandestinité entre les membres de la résistance. Siège social: maison du Poilu, Gap.

5 février 1955. Déclaration à la préfecture de Laval. Société de musique et de gymnastique **L'Espérance de Saint-Georges-sur-Erve** (Mayenne). But: formation musicale des jeunes et pratique des sports. Siège social: presbytère, Saint-Georges-sur-Erve.

6 février 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Senlis. **Société de tir scolaire de Rouvres.** But: encourager la pratique du tir et tendre à promouvoir la commune au rang d'un centre rural ouvert à toutes les activités. Siège social: école publique de Rouvres (Oise).

7 février 1955. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Centre d'études techniques agricoles de la région de Château-Renault.** But: fournir à ses membres les moyens de faciliter la gestion de leur exploitation et d'améliorer la rentabilité de leur travail par une application judicieuse des progrès techniques. Siège social: chez M. Levieuge, à la Ruellerie, commune d'Auzouer.

7 février 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Pamiers. **Association Ciné Culture.** But: susciter, promouvoir et collaborer à toutes œuvres éducatives par le moyen du cinéma, à l'exclusion de toute autre entreprise commerciale. Siège social: chez M. Monier, chemin de la Ricarde, Pamiers (Ariège).

7 février 1955. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. **Société de musique municipale « Les Amis Réunis ».** But: développer le goût de la musique. Siège social: rue Dierville, salle de la musique, Bucquoy.

7 février 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Commercy. **Amicale de Boncourt-sur-Meuse.** But: éducation intellectuelle, morale et physique des enfants, adolescents et adultes. Siège social: école publique de Boncourt-sur-Meuse (Meuse).

7 février 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Blida. **Association sportive du centre de formation professionnelle des ouvriers du bâtiment d'El-Affroun.** But: organiser et favoriser la pratique des sports par les stagiaires fréquentant l'établissement. Siège social: centre de formation professionnelle des ouvriers du bâtiment, El-Affroun (Alger).

7 février 1955. Déclaration à la préfecture de la Réunion. **Association des employés communaux de la Réunion.** But: grouper, pour une action forte et bienfaisante, tous les employés communaux du département de la Réunion; étudier les questions professionnelles; rechercher les améliorations morales et matérielles et mettre tout en œuvre pour la sauvegarde de leurs droits et intérêts professionnels. Siège social: mairie de Saint-Paul.

8 février 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Mostaganem. **Association d'éducation populaire de Relizane.** But: promouvoir, soutenir, favoriser les institutions d'éducation populaire; organiser des loisirs par de saines distractions, des cours et réunions d'éducation physique, des compétitions sportives. Siège social: 21, boulevard des Mûriers, Relizane (Oran).

8 février 1955. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Fédération charentaise des combattants républicains.** But: grouper les anciens combattants républicains laïques et pacifistes des deux guerres titulaires ou ayant droit à la carte du combattant. Siège social: 9, boulevard de la République, Angoulême.

8 février 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Association des brocanteurs du marché Jules-Vallès.** But: plan d'aménagement de la cité Jules-Vallès, à Saint-Ouen. Siège social: café Beauvais, 5, rue Jules-Vallès, Saint-Ouen.

8 février 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. **Club municipal de Libourne.** But: sport et camaraderie. Siège social: bar de Verdun, Libourne (Gironde).

8 février 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Coutances. **Consultation des nourrissons de Montmartin-sur-Mer.** But: organisation et fonctionnement des consultations de nourrissons, surveillance médico-sociale des enfants du premier âge. Siège social: mairie de Montmartin-sur-Mer (Manche).

8 février 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Coutances. **Association de formation professionnelle, agricole et ménagère rurale de Gavray.** But: promouvoir dans le canton de Gavray l'enseignement agricole et ménager postscolaire; grouper les jeunes ruraux du canton, de la région, pour parfaire leur formation professionnelle et sociale. Siège social: mairie de Gavray (Manche).

8 février 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Coutances. **Consultation de nourrissons de la Croix-Rouge française du canton de Coutances.** But: organisation et fonctionnement des consultations de nourrissons, surveillance médico-sociale des enfants du premier âge. Siège social: Croix-Rouge française, square Lebrun, à Coutances (Manche).

8 février 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Compiègne. **Les Amis de l'Aronde.** But: parfaire l'éducation et les connaissances des jeunes et entretenir l'amitié parmi eux. Siège social: presbytère de Monchy-Humières (Oise).

9 février 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Langon. **Amicale laïque des anciens élèves de Gajac-de-Bazas.** But: défense de l'école et développement de l'esprit laïque. Siège social: à l'école de Gajac-de-Bazas (Gironde).

9 février 1955. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association générale des étudiants algériens (A. G. E. A.).** But: travailler à un rapprochement entre étudiants algériens et étudiants français, aider et faciliter l'installation et le séjour de nouveaux étudiants algériens près des facultés de Lyon, entrer en contact avec les ouvriers algériens pour essayer de les aider. Siège social: 20, rue François-Garcin, Lyon.

9 février 1955. Déclaration à la préfecture de Vannes. **La Miche de pain de Lescouët en Serent.** But: favoriser le développement physique, moral et intellectuel des enfants. Siège social: école Sainte-Thérèse, Lescouët en Serent.

9 février 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaulin. **Comité des fêtes de Kergloff.** But: organiser les fêtes qui se déroulent dans la commune de Kergloff. Siège social: mairie de Kergloff (Finistère).

9 février 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. **Comité local de défense de l'enfance.** But: encourager et soutenir toutes les initiatives concernant l'application de la charte de l'enfance. Siège social: Palais du travail, boulevard Mistral, Narbonne (Aude).

9 février 1955. Déclaration à la préfecture du Nord. **Cercle catholique des jeunes.** But: organisation des loisirs des jeunes par des cercles d'études, prêts de livres, sport éducatif et séances théâtrales. Siège social: 75, rue de la Libération, Genech.

9 février 1955. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Association populaire familiale de Sully-sur-Loire.** But: grouper les familles de condition ouvrière ou appartenant au milieu populaire pour l'étude et la défense de leurs droits et de leurs intérêts matériels et moraux dans tous les domaines. Siège social: mairie de Sully-sur-Loire.

9 février 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Prades. **Association pour le développement des œuvres éducatives dans la circonscription de Prades.** But: défense de l'idéal laïque, organisation et développement des œuvres scolaires et postscolaires, éducatives et sociales; représentation des parents d'élèves, anciens élèves et amis de l'école laïque, solidarité entre tous les membres. Siège social: école de filles de Prades (Pyrénées-Orientales).

9 février 1955. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Les Apprenties sablaises.** But: organiser et favoriser la pratique des sports par les élèves fréquentant le centre public d'apprentissage. Siège social: centre d'apprentissage, chemin de Ceinture, les Sables-d'Olonne (Vendée).

9 février 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Sporting-Club médical de France.** But: grouper les membres des professions médicales amateurs de sports de plein air, constituer et diffuser auprès du corps médical une documentation générale sur toutes les questions ayant trait à la chasse, au tir, à la pêche, aux sports de plein air, à la connaissance et à la protection de la flore, de la faune et des sites naturels. Siège social: 12, rue Duguay-Trouin, Paris.

10 février 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Société amicale des sapeurs-pompiers d'Ecquedecques.** But: subvenir aux frais pour le perfectionnement de l'instruction et entr'aide entre les membres du corps. Siège social: Café des Sapeurs-Pompiers, à Ecquedecques (Pas-de-Calais).

10 février 1955. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Jeanhaillette sport pétanque.** But: pratique du jeu de pétanque et éventuellement du jeu de boules. Siège social: les Quatre-Chemins, à Mérignac.

10 février 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Centre d'étude de la productivité dans les industries de l'optique et des instruments de précision.** But: étudier les possibilités offertes par la productivité aux entreprises de l'optique et des instruments de précision. Siège social: 10, avenue Hoche, Paris.

10 février 1955. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Groupement des parents catholiques des élèves des lycées et collèges d'Annecy.** But: défense des croyances religieuses des enfants. Siège social: Maison du peuple, rue Jean-Jacques-Rousseau, Annecy.

10 février 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Association des apprentis comédiens.** But: répandre le théâtre dans les villes non touchées ordinairement par les tournées professionnelles et faire connaître aux jeunes les classiques joués par les jeunes. Siège social: chez M. R. Gain, 33, boulevard de Garibaldi, Paris.

11 février 1955. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Association « Cantine scolaire de Lolif ».** But: fournir un plat chaud aux écoliers éloignés. Siège social: école publique de garçons, à Lolif (Manche).

11 février 1955. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Association des élèves et anciens élèves de l'enseignement agricole des cantons de Maubeuge.** But: maintenir et resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre ses membres, favoriser la fréquentation des cours, organiser des manifestations post et périscolaires (excursions, fêtes, conférences, cinéma). Siège social: école de garçons du Centre, Maubeuge (Nord).

11 février 1955. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Une Grande famille.** But: réunir les personnes seules en vue de s'aider mutuellement et de se distraire. Siège social: 7, rue Chef-de-Caux, Sainte-Adresse (Seine-Maritime).

11 février 1955. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Joyeux boulistes du pont.** But: développer le sport boules dans ce quartier en organisant des concours. Siège social: 18, rue de Constantine, à Hussein-Dey.

11 février 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Blida. **Troupe théâtrale de l'école militaire préparatoire nord-africaine de Koléa.** But: développer et parfaire le goût théâtral de ses membres et des publics, participer aux manifestations à caractère éducatif ou distractif en faveur des élèves. Siège social: école militaire préparatoire nord-africaine, à Koléa (Alger).

11 février 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Club de modélisme de Bully-les-Mines.** But: éducation des jeunes pour la construction d'avions et de planeurs en modèle réduit. Siège social: rue Gambetta, salle Saint-Maclou, à Bully-les-Mines (Pas-de-Calais).

11 février 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Caisse de préfinancement immobilier de Joinville-le-Pont et environs.** But: développer la construction de logements d'habitation et assurer le démarrage rapide des programmes de construction par voie de préfinancement à court terme. Siège social: mairie de Joinville-le-Pont.

11 février 1955. Déclaration à la sous-préfecture d'Apt. **Lei Cigalous.** But: organiser et contrôler la pratique des sports de l'établissement. Siège social: pensionnat du Sacré-Cœur, à Apt (Vaucluse).

12 février 1955. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Groupement de défense sanitaire contre les maladies du bétail.** But: défense et amélioration de l'état sanitaire du cheptel départemental. Siège social: 5, square Saint-Amour, Besançon.

12 février 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association sportive Jules-Ferry.** But: éducation physique et sports. Siège social: école Jules-Ferry (garçons), Bayonne (Basses-Pyrénées).

12 février 1955. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Amicale des jardins Sorotra.** But: utilisation en jardins familiaux des terrains loués à la Société rhodanienne de matériel de travaux publics et orientation à la culture du personnel de cette société. Siège social: 13, chemin de la Ligne-de-l'Est, Villeurbanne.

12 février 1955. Déclaration à la préfecture de police. **Les Amis de l'enfance inadaptée.** But: aider les parents d'enfants inadaptés à payer le prix de la pension. Siège social: 212, boulevard Pereire, Paris.

12 février 1955. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. **Comité decizois d'aide aux mal logés.** But: lutter contre la misère, notamment en faveur des mal logés dans l'agglomération Decize-Saint-Léger-des-Vignes. Siège social: mairie de Decize.

14 février 1955. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association castors Beauregard.** But: établir entre les membres des liens de coopération afin de leur permettre d'obtenir des logements pour leurs besoins familiaux. Siège social: chez M. Tronchon, cité Montplaisir, bâtiment 2 B, Saint-Etienne.

14 février 1955. Déclaration à la préfecture de Gap. **Société Judo-Club olympien d'Embrun.** But: pratique de l'éducation physique et du judo. Siège social: 7, rue de la Liberté, Embrun.

14 février 1955. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Etoile bouliste de Labatut-Rivière.** But: pratique de la boule. Siège social: café Seize, Labatut-Rivière.

14 février 1955. Déclaration à la sous-préfecture d'Oloron. **Société sportive postscolaire « Les Bleuets ».** But: pratique de l'éducation physique et des sports, culture populaire. Siège social: école de garçons, Pardies-Monein (Basses-Pyrénées).

14 février 1955. Déclaration à la préfecture du Cantal. **Amicale de la classe 1937.** But: resserrer les liens, aider les camarades nécessiteux. Siège social: mairie d'Aurillac.

14 février 1955. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Consultations de nourrissons de Folligny.** But: organiser des consultations de nourrissons et une surveillance médico-sociale. Siège social: salle des fêtes de Folligny (Manche).

14 février 1955. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Consultation de nourrissons de Genets.** But: organiser des consultations de nourrissons et une surveillance médico-sociale. Siège social: mairie de Genets (Manche).

14 février 1955. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Consultations de nourrissons de la Haye-Pesnel.** But: organiser des consultations de nourrissons et une surveillance médico-sociale. Siège social: mairie de la Haye-Pesnel (Manche).

15 février 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association d'éducation populaire du Cours ménager familial privé de Cransac.** But: enseignement ménager. Siège social: quartier de la Pélonie, Cransac (Aveyron).

15 février 1955. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Amicale centre Augustins-Fusterie.** But: défense des intérêts professionnels des commerçants et publicité relative à cette défense. Siège social: 15, rue Fusterie, Perpignan

15 février 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Coutances. **Association familiale rurale du Bauptois.** But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels des familles rurales, respect de la moralité publique, lutte contre les fléaux sociaux, développement du sens familial par une propagande et un enseignement appropriés. Siège social: mairie de Cretteville (Manche).

15 février 1955. Déclaration à la préfecture de la Seine-Maritime. **Amicale sportive des transports Grivault.** But: pratique des sports. Siège social: 21, rue Desseaux, Rouen.

15 février 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. **Association sportive de l'institution Montesquieu.** But: organiser et contrôler la pratique des sports. Siège social: institution Montesquieu, 27, rue Jules-Simon, Libourne (Gironde).

15 février 1955. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Football-Club mortagnais.** But: pratique du football et éducation physique. Siège social: centre d'apprentissage de Mortagne-sur-Sèvre.

15 février 1955. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Club culturiste de Picardie.** But: encourager la pratique de la culture physique. Siège social: 4, rue du Général-Leclerc, à Amiens.

16 février 1955. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Amicale des supporters du stade toulousain.** But: aider le stade toulousain. Siège social: 11, allée du Président-Roosevelt, Toulouse.

16 février 1955. Déclaration à la préfecture de la Seine-Maritime. **L'Amitié Saint-Paul.** But: éducation et distraction des jeunes gens et des adultes. Siège social: 9, rue André-Caban, Grand-Quevilly.

16 février 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association de la propriété familiale de l'arrondissement de Brest.** But: permettre à ses membres de se mieux connaître, faire œuvre de solidarité dans l'examen de leurs intérêts communs. Siège social: chez le président, M. Jaouen (Yves), sénateur-maire, 23, rue Duchesse-Anne, Brest Saint-Marc (Finistère).

16 février 1955. Déclaration à la préfecture du Lot. **Société protectrice des animaux de Cahors et du Lot.** But: améliorer le sort des animaux pour mettre fin à leur martyre. Siège social: mairie de Cahors.

16 février 1955. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. **Association sportive de la Banque de France (région Est).** But: pratique des sports. Siège social: Banque de France, 2, rue Chanzy, Nancy.

17 février 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Montreuil-sur-Mer. **Section sportive du Foyer rural de Hucqueliers.** But: pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: café Maille, Hucqueliers (Pas-de-Calais).

17 février 1955. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association familiales des colonies Saint-Louis.** But: procéder à toute étude, organisation, démarches et à toute réalisation se rapportant à l'aménagement et au fonctionnement tant au point de vue matériel qu'au point de vue éducatif des colonies de vacances de l'association et des autres activités présentant un caractère éducatif et social. Siège social: rue Lucie-Guimet, Neuville-sur-Saône.

17 février 1955. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Les Amis des bêtes de Provence.** But: développer par tous les moyens la connaissance du monde merveilleux des bêtes. Siège social: Grand Hôtel, 66-68, la Canebière, Marseille.

17 février 1955. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Association d'éducation et de loisirs postscolaires du Teilleul.** But: fonder et soutenir toutes œuvres de jeunesse et d'adultes tendant à l'éducation populaire et au développement des forces sociales et spirituelles du Teilleul. Siège social: salle du patronage Saint-Patrice, le Teilleul (Manche).

17 février 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Bône. **L'Eperon, société hippique urbaine.** But: encourager l'équitation sous toutes ses formes, perfectionner ses membres dans l'art équestre, développer le dressage des chevaux de selle. Siège social: parc à fourrages, avenue de la Marne, à Bône (Constantine).

17 février 1955. Déclaration à la préfecture du Nord. **Association sportive Saint-Jude.** But: organisation et contrôle des sports. Siège social: 18, rue Lamartine, Armentières.

17 février 1955. Déclaration à la préfecture du Nord. **Union nationale des anciens passeurs et filiéristes bénévoles (région du Nord).** But: grouper tous les anciens passeurs et filiéristes bénévoles et venir en aide à leur famille. Siège social: café Alphonse, 13, rue du Molinel, Lille.

17 février 1955. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Maison familiale communautaire, La Vie nouvelle de Besançon.** But: développer l'esprit social et familial de ses membres. Siège social: 4, rue Moncey, à Besançon.

17 février 1955. Déclaration à la préfecture du Nord. **Sous-section et amicale des médaillés militaires d'Hellemmes et ses environs.** But: créer entre ses membres un lien d'amitié et de camaraderie. Siège social: 267 *bis*, rue Roger-Salengro, Hellemmes.

17 février 1955. Déclaration à la préfecture de la Savoie. **Montjoie.** But: éducation physique et sport. Siège social: 2, rue du Théâtre, Chambéry.

17 février 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Al Liamm.** But: défense de la culture de la langue bretonne. Siège social: chez le président, M. Huon, 23, rue de la République, Brest (Finistère).

17 février 1955. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Rassemblement des Français d'Algérie.** But: maintien de la souveraineté française dans les trois départements français d'Algérie. Siège social: 11, rue Denfert-Rochereau, Alger.

18 février 1955. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Gestion et défense des occupants de l'Hôtel de la Couronne.** But: étudier et défendre les intérêts communs de ses membres. Siège social: 2, grande-rue de la Guillotière, Lyon.

18 février 1955. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Groupement sportif et récréatif des wagons-lits Cook et correspondants (Côte d'Azur).** But: développer la pratique des sports et des activités récréatives, et créer entre tous ses membres des liens de camaraderie et de solidarité. Siège social: Café de Lyon, 33, avenue de la Victoire, Nice.

18 février 1955. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association pour l'amélioration des sols du département de la Loire-Inférieure.** But: renseigner les agriculteurs sur les moyens d'améliorer leurs terres. Siège social: 12, rue de Strasbourg, Nantes.

19 février 1955. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Propagande et action contre le taudis (P. A. C. T.) de Meudon.** But: apporter par tous moyens, dans le cadre de la législation existante, une aide aux occupants de logements défectueux de la commune désirant améliorer leurs conditions d'habitation. Siège social: 15, rue de la République, Meudon.

19 février 1955. Déclaration à la préfecture de Pau. **Association Le Foyer.** But: éducation physique, sports, éducation populaire. Siège social: château d'Idron.

MODIFICATIONS

7 février 1955. **Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. L'Amicale** des enfants de la région du Nord et de la Belgique change son titre qui devient: **Amicale des enfants de la région du Nord et de la Belgique Les Gars du Nord** et transfère son siège social de la salle des sociétés, 8, rue du Docteur-Chaussier, Dijon, à la brasserie Gillet, 4, rue du Chapeau-Rouge, à Dijon.

7 février 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Thierry. **Le Réveil nogentais** transfère son siège social: de chez le président, Grande-Rue, à Nogent-l'Artaud, à la salle du Réveil nogentais, rue Beaurepaire, à Nogent-l'Artaud (Aisne).

8 février 1955. Déclaration à la sous-préfecture de Cosne-sur-Loire. Le **Comité de parrainage des enfants du centre médico-pédagogique Edouard Séguin,** transfère son siège social de l'hôpital psychiatrique, rue des Hôtelleries, à la Charité-sur-Loire, au centre Edouard-Séguin, à la Charité-sur-Loire (Nièvre).

9 février 1955. Déclaration à la préfecture de police. L'Amicale des formations sanitaires des armées change son titre qui devient: **Association nationale des formations sanitaires des armées.** Ancienne amicale des formations sanitaires de l'avant. Siège social: Val-de-Grâce, 277 *bis*, rue Saint-Jacques, Paris.

9 février 1955. Déclaration à la préfecture des Vosges. Le Centre laïque des auberges de la jeunesse et relais change son titre qui devient: **Association départementale des auberges de jeunesse des Vosges** (section du Mouvement laïque des auberges de jeunesse, centre laïque des auberges et de plein air), et transfère son siège social du 5, rue Abel-Ferry, à Epinal, à l'Auberge de la jeunesse, à Ventron.

10 février 1955. Déclaration à la préfecture de police. **La Société des agrégés de l'université,** fondée en 1917 pour l'enseignement masculin, en 1920 pour l'enseignement féminin, unifiée en 1938, transfère son siège social du 82, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris, au 59, rue de Bourgogne, Paris.

10 février 1955. Déclaration à la préfecture de police. Le **Mouvement national des élus locaux,** transfère son siège social du 10, rue Pergolèse, Paris, au 30, rue de Gramont, Paris.

11 février 1955. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. L'Amicale des anciens du service militaire préparatoire change son titre qui devient **Centre Bonfort,** société de préparation militaire. Siège social: Hôtel des Sociétés, 8, rue du Docteur-Chaussier, Dijon.

11 février 1955. Déclaration à la préfecture de police. L'Association d'éducation populaire de Vanves change son nom qui devient **Association d'éducation populaire de Vanves-Malakoff,** et transfère son siège social du 17, place de la République, au 22, rue Antoine-Fratacci, à Vanves.

11 février 1955. Déclaration à la préfecture de Toulouse. L'Entr'aide aux jeunes facteurs du télégraphe de Toulouse change son titre, qui devient: **Amicale des jeunes facteurs du télégraphe,** transfère son siège social du Café de la Poste, 2, rue Rivals, à Toulouse, à l'Hôtel des Postes, rue de la Poste, à Toulouse, modifie les articles 1er et 10 de ses statuts et renouvelle son bureau.

15 février 1955. Déclaration à la préfecture de la Gironde. La Boule bordelaise change son titre, qui devient: **La Boule de la Gironde,** et transfère son siège social du 65, cours Pasteur, à Bordeaux, au 61, cours d'Alsace-Lorraine, Bordeaux.

16 février 1955. Déclaration à la préfecture de Lot-et-Garonne. **La Boule du Pin** change son titre, qui devient: **Union bouliste du Pin.** Siège social: 38, cours du 14-Juillet, Agen.

16 février 1955. Déclaration à la préfecture des Vosges. L'Association populaire de l'aide familiale de Remiremont change son titre qui devient: **Association de l'aide familiale populaire,** et adhère à la nouvelle Fédération nationale des associations de l'aide familiale populaire dont le siège social est 54, boulevard Garibaldi, Paris. Siège social: 14, rue Jules-Ferry, Remiremont.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

AUTORISATIONS

(Décret-loi du 12 avril 1939.)

13 décembre 1954. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la sous-préfecture de Briey le 28 janvier 1955.) **Fraternité-Unité des Yougoslaves en France.** But: grouper les Yougoslaves établis en France en vue de renforcer leurs relations mutuelles leur permettant de développer la vie culturelle, sociale et morale; relever et maintenir leur niveau social, intellectuel et moral; apporter un secours matériel aux nécessiteux; assister les familles pauvres en cas de mort de leur soutien. Siège social: cité n° 145. Tucquegnieux (Meurthe-et-Moselle).

18 janvier 1955. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 9 février 1955.) **Association des étudiants et intellectuels du Proche et Moyen-Orient résidant en France (E. O. F.).** But: faciliter les études et recherches scientifiques des étudiants et intellectuels du Proche et Moyen-Orient en France. Siège social: 19, avenue Charles-Floquet, Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31 quai Voltaire

CODES

ET

BROCHURES SPÉCIALES

MIS EN VENTE PAR LA *DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS*

CODES

CODE DU TRAVAIL DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER, 72 pages.. **100 F.**

CODE DES CAISSES D'EPARGNE (Mise à jour au 30 juin 1954), 48 pages.... **75 F.**

CODE DE L'URBANISME ET DE L'HABITATION (partie législative), 200 pages ..... **300 F.**

CODE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES (Mise à jour au 1er août 1954), 96 pages..... **125 F.**

CODE DES PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES DE RETRAITE (Mise à jour à la date du 1er octobre 1954). **750 F.**

CODE DES DEBITS DE BOISSONS ET DES MESURES DE LUTTE CONTRE L'ALCOOLISME, 56 pages. **100 F.**

BROCHURES SPÉCIALES

N° **1014. — TRAITEMENTS, SOLDES ET INDEMNITES à compter du 1er janvier 1955** (3e édition), 128 pages. **120 F.**

N° **1017. — CODE DE LA ROUTE** (3e édition), 240 pages, avec la **Nouvelle signalisation routière**..... **350 F.**

N° **1019. — COMPTABILITE PUBLIQUE** (Mise à jour à la date du 1er octobre 1954) ..... **50 F.**

N° **1021. — BAUX COMMERCIAUX,** 32 pages ..... **50 F.**

N° **1022. — SERVICES MEDICAUX DU TRAVAIL** (Textes législatifs et réglementaires), 48 pages..... **60 F.**

N° **1025. — MESURES DE LUTTE ANTI-ALCOOLIQUE,** 80 pages..... **100 F.**

BROCHURE HORS SÉRIE

TARIF DES DROITS DE DOUANE D'IMPORTATION ET D'EXPORTATION (Mise à jour au 1er janvier 1955), 326 pages..... **600 F.**

Ces Codes et Brochures, tirés sur beau papier et sous couverture forte, sont mis en vente ou expédiés franco par la **Direction des Journaux officiels,** 31, quai Voltaire, Paris (7e).

(*Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal* [*C. C. P.* 9063-13 *Paris*].)